

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988**

**(16<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 14 octobre 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation de Parlement étranger** (p. 4277).
2. **Démission et remplacement de députés** (p. 4277).
3. **Questions au Gouvernement** (p. 4277).

#### APPLICATION DE L'ARTICLE 3 DE LA CONSTITUTION (p. 4277)

MM. Jean-Marie Le Pen, André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.

#### GRÈVE DES FONCTIONNAIRES (p. 4279)

MM. Gérard Collomb, Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

#### VENTES DE TERRAINS (p. 4280)

MM. Paul Quilès, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

#### MUTUALISATION DE LA CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE (p. 4280)

MM. Henri Nallet, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

#### CRISE DU CINÉMA (p. 4282)

MM. Jean-Pierre Chevènement, François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

#### ÉCHEC SCOLAIRE (p. 4283)

M. Bruno Bourg-Broc, Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement.

#### DIFFICULTÉS DU MARCHÉ OVIN (p. 4283)

MM. Jacques Chartron, André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.

#### SUPPRESSION DE SERVICES PUBLICS EN ZONES RURALES (p. 4284)

MM. Pierre Pascallon, Yves Galland, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

#### TRACÉ DU T.G.V. NORD (p. 4285)

MM. Gilles de Robien, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

#### SITUATION DE LA SOCIÉTÉ LA CHAPELLE DARBLAY (p. 4286)

MM. Jean-Paul Fuchs, Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

#### ASSASSINAT D'UN CHAUFFEUR DE TAXI (p. 4287)

MM. Jean-Jacques Jegou, Georges Chavanes, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services.

#### LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (p. 4288)

Mme Muguette Jacquaint, M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

#### REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT 7 P. 100 1973 (p. 4289)

MM. Jean Giard, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 4290)

### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ

4. **Loi de finances pour 1988.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4290).

MM. Yves Guéna,  
André Lajoinie,  
Pierre Bérégovoy,  
Edmond Alphandéry,  
Jean-Marie Le Pen.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Ordre du jour** (p. 4304)

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENT ÉTRANGER

**M. le président.** Je signale à l'Assemblée, la présence dans les tribunes d'une délégation parlementaire de la Chambre des députés de Berlin, conduite par M. Peter Rebsch, président de cette assemblée.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

### DÉMISSION ET REMPLACEMENT DE DÉPUTÉS

**M. le président.** Par lettre en date du 14 octobre 1987, M. Paul Vergès et M. Elie Hoarau m'ont fait connaître qu'ils se démettaient de leur mandat de député.

Acte est donné de ces démissions.

J'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur la communication suivante :

« Paris, le 14 octobre 1987

« Par lettre du 14 octobre 1987, vous avez bien voulu m'informer de la démission, à compter du 14 octobre 1987, de M. Paul Vergès et de M. Elie Hoarau, députés de la Réunion.

« Aux termes de l'article L.O. 176 du code électoral, M. Paul Vergès et M. Elie Hoarau doivent être remplacés par les premier et second candidats non élus de la liste sur laquelle ils figuraient.

« En application de l'article L.O. 179 du code précité, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Laurent Vergès, journaliste, conseiller régional, et M. Claude Hoarau (*Rires sur de nombreux bancs*), professeur, conseiller général de Saint-Louis I et maire de Saint-Louis, sont appelés à siéger à l'Assemblée nationale, en qualité de députés de la Réunion. »

3

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par la question du groupe Front national (R.N.).

#### APPLICATION DE L'ARTICLE 3 DE LA CONSTITUTION

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Le Pen.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, pour le Front national la question d'actualité va d'elle-même.

Je vois d'ailleurs que certains de nos collègues ont poussé le scrupule jusqu'à reconstituer fidèlement les conditions des séances de jeudi et de vendredi. Le parti socialiste et le parti communiste n'avaient pas de programme. On sait qu'ils en ont un maintenant : l'absentéisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Les incidents - mineurs, il convient de le souligner - qui ont marqué le débat sur la drogue jeudi et vendredi ont créé une espèce de mini-tempête dans le monde politique. Celle-ci étant passée et le vent étant revenu au nord, en quelque sorte, il faudrait que, les uns et les autres, nous utilisions ce petit avatar de la vie parlementaire pour mener une réflexion sur nos institutions. Je rappelle, au passage, que, contrairement à ce qui avait été annoncé en lettres d'affiche, le Bureau de l'Assemblée nationale n'a pas sanctionné les députés du Front national présents lors de la séance en cause parce que ni le règlement ni la procédure ne le permettaient. Il a ainsi été fait justice des accusations parfaitement excessives et injustes lancées dans la presse.

Il semble d'ailleurs que cette dernière ait un don de divination parce qu'il faut bien reconnaître qu'à l'absentéisme parlementaire de ce débat correspondait un absentéisme journalistique. En effet, trois journalistes seulement assistaient à la séance : deux représentants des agences de presse et un du journal *Le Monde*. Ainsi, l'interprétation donnée des incidents a été assez unilatérale.

Je souligne également que la décision du Bureau a été d'une singulière indulgence à l'égard du Gouvernement, auquel je reprocherai personnellement trois fautes lourdes dans ce débat, et à l'égard de l'Assemblée elle-même dont il faut bien dire qu'elle n'avait délégué, pour la représenter, qu'un ou deux députés par groupe. Pour autant, je n'ai pas l'intention de faire le procès des députés. Je suis un député ancien, mes chers collègues, et je connais le problème. Je voudrais simplement que nous dépassions cette situation pour nous interroger, à l'occasion de cet incident, sur la nécessité de repenser nos institutions.

La première faute du Gouvernement a été d'inscrire un débat aussi important que celui sur la drogue - lequel intéresse des centaines de milliers de familles, des centaines de milliers de jeunes gens et de jeunes filles menacés par l'esclavage de la drogue, et même par la mort - à la veille d'un week-end, un jeudi et un vendredi, alors que l'on sait que l'assiduité parlementaire est plutôt défaillante ces jours-là.

La deuxième faute a été, pour le Gouvernement, d'introduire subrepticement, et contrairement à la Constitution, deux amendements n'ayant aucun rapport avec la loi sur la répression du trafic de la drogue. Ils proposaient, en effet, des modifications de la loi sur la presse, laquelle touche aux libertés publiques.

La troisième faute a été de recourir à l'article 44 de la Constitution, c'est-à-dire au vote bloqué, ce qui a privé l'Assemblée nationale de son droit d'amendement et de son droit de discussion.

Cet incident fut l'occasion de constater l'irruption dans notre vie publique, de façon désormais constante, omniprésente et pesante, d'un quatrième pouvoir : le pouvoir médiatique. Cela nous a permis de constater qu'il n'y a pratiquement plus de rapport entre l'événement et la manière dont il est, non pas rapporté, mais interprété par les médias. Cela constitue, me semble-t-il, un danger autrement grave pour la démocratie et pour la République, pour l'équilibre des pouvoirs publics que les incidents de nos séances.

**M. Régis Parent.** La question !

**M. Jean-Marie Le Pen.** Monsieur, je pose ma question comme il me plaît et vos collègues poseront les leurs comme ils l'entendent.

Je souhaiterais donc qu'à la suite de cet incident soit posé le problème du fonctionnement de nos institutions.

En effet il n'y a pas de démocratie sans volonté du peuple. Or nous siégeons ici pour interpréter cette volonté du peuple qui peut d'ailleurs s'exprimer de deux manières : par le référendum dont nous réclamons l'élargissement - y compris jusqu'à l'instauration du référendum d'initiative populaire - et par l'institution parlementaire, dont nous sommes des partisans et des défenseurs. Nous nous indignons d'ailleurs en constatant que son rôle n'a cessé de se restreindre depuis plusieurs décennies.

Quels sont donc les pouvoirs du Parlement ? Théoriquement, il s'agit de l'initiative des lois, de la discussion des lois, du vote des lois et du contrôle de l'administration.

En réalité que reste-t-il des pouvoirs du Parlement ?

L'initiative des lois est bridée par le recours à l'ordre du jour prioritaire du Gouvernement qui joue presque systématiquement à l'encontre des initiatives parlementaires. Par exemple, le Sénat a adopté une proposition de loi tendant à permettre aux conseillers régionaux récemment institués de parcourir les candidatures à la présidence de la République. Or, après avoir été inscrite à notre ordre du jour, elle dort maintenant dans les tiroirs ou dans les dossiers de la présidence, alors qu'il s'agit de l'un des très rares textes d'initiative parlementaire.

En ce qui concerne la discussion des projets, mes chers collègues, pouvons-nous admettre un retour en arrière, une régression institutionnelle ? Alors que les Etats généraux votaient par ordre on considère que l'une des conquêtes de la Révolution a été l'institution du vote par tête. Or on constate que le vote par tête a pratiquement disparu au profit du vote par groupe. Ainsi sans qu'un minimum de parlementaires assiste à la séance et contrôle, en quelque sorte, la légalité de la discussion, un homme vote pour cent cinquante de ses collègues. Cela est si impossible, matériellement parlant, que l'Assemblée n'a souvent vu voter qu'une minorité de ses membres - environ 220 - les députés de la majorité n'arrivant pas à voter pour tous leurs collègues.

Pour s'opposer à nos différentes demandes de réforme, le Bureau a mis en avant le consensus régnant entre les quatre partis, ceux que j'appelle « la bande des quatre » pour les différencier du Front national. Mais il ne saurait y avoir de consensus politique contre la lettre de la Constitution qui prévoit bien que le vote est personnel. Notre règlement précise d'ailleurs, qu'il ne peut y avoir qu'une seule délégation par député. Vous m'objecterez sans doute que, dans ces conditions, on ne pourrait pas travailler, ce qui est vrai, car les députés ont bien d'autres missions. Ils participent notamment aux travaux des commissions, et exercent d'autres mandats.

Peut-être avons-nous pris le problème à l'envers. On pourrait envisager, comme à l'Assemblée européenne devant laquelle j'ai parlé ce matin, qu'il ne soit pas possible de voter par délégation et que les absences soient matériellement sanctionnées. En effet, si les députés savaient qu'ils n'ont pas la possibilité de s'absenter de l'Assemblée, peut-être n'accepteraient-ils pas d'autres missions, d'autres fonctions et ne se croiraient-ils pas obligés de devenir les assistants sociaux de leurs électeurs, ce qui est rendu nécessaire par le mode de scrutin. (*Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mes chers collègues, j'essaie de donner à mon discours un caractère constructif. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Monsieur le président je vous demande de bien vouloir décompter ces interruptions de mon temps de parole puisqu'on ne me laisse pas parler ! (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Régis Parbet.** La question !

**M. le président.** Monsieur Le Pen, vous avez parlé librement ! Il ne vous reste qu'une minute.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Merci, monsieur le président.

J'ai donc voulu donner à mon propos, mes chers collègues, un caractère résolument constructif. Je voudrais, en effet, qu'au-delà des incidents - mineurs et démesurément grossis par la presse, je le répète - nous essayons, les uns et les autres, aussi bien les journalistes que nous-mêmes les hommes politiques, de nous poser le problème du fonctionnement efficace de nos institutions.

Cela me conduit à poser à M. le Premier ministre, la question suivante. (*Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Louis Lauga.** La minute est passée.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Je vous laisse ? Excusez-moi !

**M. Gérard Chasseguat.** Il n'y a pas de question, c'est du détail !

**M. Jean-Marie Le Pen.** Monsieur le Premier ministre, ma question porte sur l'application de l'article 3 de notre Constitution qui prévoit que la souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Quelles initiatives allez-vous prendre pour permettre à l'Assemblée nationale de remplir sa mission ? Etes-vous disposé à réduire les pouvoirs de la boulimique administration, technocratie ou techno-bureaucratie qui nous gouverne ? Etes-vous prêt à préconiser des mesures comme celles qui, au parlement nippon, permettent à la télévision de retransmettre les séances ?

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Le Pen.

**M. Jean-Marie Le Pen.** J'en termine, monsieur le président.

**M. le président.** Concluez, monsieur Le Pen. Je ne puis, par égard pour les autres députés, vous laisser dépasser votre temps de parole.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Je conclus, monsieur le président.

En effet, si nos séances étaient télévisées, comme le sont celles de commissions qui n'ont aucune légitimité démocratique, nous serions sans doute incités, les uns et les autres, à nous montrer, devant nos électeurs, au travail, comme nous devrions le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. (*Mmes et MM. les députés des groupes socialiste et communiste font leur entrée dans l'hémicycle.*)

**M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le député, le Gouvernement de la République est attaché au Parlement, creuset de la République où siège la représentation nationale. Le Gouvernement est honoré de la confiance que lui a, à deux reprises, renouvelée la majorité alors que vous ne l'avez pas votée. Il a d'ailleurs su accorder une large place à l'initiative parlementaire puisque, lors de la dernière session, douze propositions de loi d'origine parlementaire ont été votées.

Sous la V<sup>e</sup> République, c'est le record des initiatives parlementaires prises en compte par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Sur les autres problèmes, monsieur le député, vous qui vous posez en champion de l'orthodoxie de l'application de la Constitution, je vous répondrai simplement que, au nom de la séparation des pouvoirs qui est aussi un principe fondamental de notre Constitution, il appartient à l'Assemblée de régler son mode de fonctionnement. Par conséquent, je vous renvoie vers vos collègues qui ont dit haut et fort par la voix de leur Bureau, hier, ce qu'ils pensaient de vous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.*)

**Mme Huguette Bouchardeau.** Très bien !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir regagner rapidement vos places.

**M. Jean Ueberschlag.** On peut continuer sans eux !

**M. Gabriel Kaapareit.** Combien de temps allons-nous encore attendre ?

**M. Emmanuel Aubert.** Qu'ils se dépêchent !

**M. le président.** Mesdames, messieurs du groupe socialiste, je vous en prie, rejoignez vos places !

**M. Jean-Pierre Michel.** Nous ne sommes pas à la solde de la télévision !

**M. le président.** Que chacun y mette du sien et que je ne sois pas toujours le seul ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je vous avertis que le temps qui passe est décompté sur celui de votre groupe ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

## GRÈVE DES FONCTIONNAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Collomb.

**M. Robert-André Vivien.** M. Collomb fait de l'occlusion ! (Sourires.)

**M. Gérard Collomb.** Monsieur le ministre chargé de la fonction publique et du Plan, au mois de mai dernier, vous résumiez vous-même votre méthode d'action à l'égard de la fonction publique : « Il faut secouer l'administration comme une bouteille d'Orangina ! ». (Sourires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.) Vous avez tant secoué, monsieur le ministre, que demain, jeudi 15 octobre, les fonctionnaires feront grève à l'appel unanime de leurs organisations syndicales. (Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Ils feront grève, monsieur le ministre, parce que, à cause de votre politique, ils subiront, pour la deuxième année consécutive...

**M. Charles Ehrmann.** C'est faux !

**M. Francis Delettre et M. Jean-Claude Dalboe.** La cinquième !

**M. Gérard Collomb.** ... une baisse importante de pouvoir d'achat (Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.) : moins 1,7 p. 100 cette année après moins 2 p. 100 l'année dernière !

**M. Jean Ueberechleg.** C'est faux !

**M. Gérard Collomb.** Mais ils feront grève aussi pour vous dire qu'ils en ont assez de voir ce gouvernement et sa majorité prendre la fonction publique et les fonctionnaires comme d'éternels boucs émissaires.

Ils feront grève au moment où, dans le budget de 1988, vous vous apprêtez à supprimer 13 000 emplois, après en avoir supprimé 19 000 en 1987. (Très bien ! sur de nombreux bancs du groupe du R.P.R.)

**M. Charles de Chembrun.** Bravo !

**M. Arthur Dehaine.** Ce n'est pas assez !

**M. Gérard Collomb.** Ils feront grève au moment où M. Longuet pousse au démantèlement des P.T.T. et au bradage des télécommunications.

Ils en ont assez d'une politique de privatisations systématiques dont on constate aujourd'hui dans l'audiovisuel à quelle détérioration du service public elle aboutit.

Ils feront grève, monsieur le ministre, malgré l'amendement Lamassoure, malgré les attaques que votre gouvernement a portées contre l'exercice de leurs libertés syndicales.

Devant ce mouvement unanime, allez-vous enfin engager le dialogue ou bien poursuivrez-vous dans cette attitude de refus de négocier qui, tout au long de l'année dernière et de cette année, a été à l'origine de tous les conflits intervenus dans la fonction publique ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

**M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.** Monsieur le député, vous avez bien voulu m'interroger sur les préoccupations actuellement évoquées par les organisations syndicales. Vous avez indiqué au passage que le Gouvernement n'aurait pas, à l'égard de la fonction publique, la considération qu'elle mérite.

**M. Philippe Bassinet.** C'est vrai !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** Je vous demande de garder sur ces sujets, qui sont graves, qui intéressent deux millions et demi de personnes et qui concernent les principes fondamentaux du fonctionnement de l'Etat, la sérénité et le sérieux qui conviennent. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

**M. Jacques Toubon.** Ne demandez pas l'impossible à M. Collomb !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** Il est vrai que nous avons trouvé l'administration dans un grand état de délabrement. (Vives interruptions sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

Vous l'aviez honteusement politisée pendant les cinq années de votre présence au gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Si vous souhaitez reprendre la parole, prenez-la, mais si vous voulez écouter mes réponses, vous vous taisez ; cela me paraît raisonnable ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

La politique que conduit le Gouvernement est fondée sur quelques orientations simples que je vous rappelle.

La première est en effet de maîtriser les effectifs de la fonction publique. Vous êtes d'ailleurs assez mal venus de vous en plaindre, vous qui avez commencé, en 1985, cette action après vous être aperçu que recruter 185 000 fonctionnaires en 1981 et 1982 avait mis le budget de l'Etat et l'économie nationale dans une situation dramatique ! (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

S'agissant du droit de grève et des libertés syndicales, je trouve vos propos proprement scandaleux. Nous n'avons jamais, en rien - je vous défie de me citer un seul exemple -, mis en question les libertés syndicales, pas plus dans la fonction publique qu'ailleurs.

**De nombreux députés du groupe socialiste.** L'amendement Lamassoure !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** S'agissant de la retenue sur salaire, dans la fonction publique (Ah ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste), dois-je vous rappeler que l'ancien ministre des P. et T., issu de vos rangs, M. Mexandeau, avait, en de très nombreuses occasions et publiquement, condamné ces dispositions et regretté qu'elles aient été votées par votre majorité en son temps ? (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

En ce qui concerne les rémunérations de la fonction publique, je vous rappelle à un peu plus de modération.

Il est vrai que nous avons, au cours de l'année 1987, fixé l'évolution des rémunérations sur la référence d'une augmentation de 3 p. 100 en moyenne. Nous avons accompagné cette décision d'un grand nombre de dispositions propres à régler la situation particulière de telle ou telle catégorie de fonctionnaires ou de tel ou tel corps.

Je vous rappelle que, s'agissant des fonctionnaires de catégories C et D, nous avons pris de mesures indiciaires et permettant à 300 000 d'entre eux un avancement plus rapide et dégagé une enveloppe de 300 millions de francs représentant un peu plus de 1 p. 100 d'augmentation de leurs rémunérations.

S'agissant des catégories B, dont personne ne s'était occupé depuis dix ans (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste) - c'est la vérité, messieurs ! - nous avons pris des dispositions concrètes d'amélioration des indices et de développement de la promotion pour un montant de 300 millions de francs permettant une hausse moyenne de 0,8 p. 100 des traitements des 155 000 agents concernés, qui s'ajoute, évidemment, à la hausse de 3 p. 100 en moyenne des rémunérations.

En outre, le conseil des ministres du 22 septembre 1987 a adopté diverses mesures facilitant l'accélération des carrières et le développement des promotions internes dans l'administration, qui ont été approuvées, monsieur le député, par l'ensemble des organisations syndicales.

Enfin, comme d'habitude, vous parlez de privatisations. Je vous rappelle qu'elles relèvent, en l'occurrence de l'affabulation et de la désinformation pures et simples.

En ce qui concerne l'administration de l'Etat, je demande que l'on me cite un seul cas où un projet de privatisation ait été mis en œuvre de quelque manière que ce soit.

La politique de l'Etat, s'agissant de la fonction publique, est de respecter les fonctionnaires, de rappeler les principes fondamentaux de la fonction publique, le cas échéant, avec clarté et fermeté et, pour le reste, de veiller à ce que leur métier soit respecté, comme il doit l'être, par tous et, je le souhaite, y compris par vous ! (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

## VENTES DE TERRAINS

**M. le président.** La parole est à M. Paul Quilès.

**M. Paul Quilès.** Ma question s'adresse au Premier ministre qui est concerné à plusieurs titres par le sujet que je vais aborder.

Un certain nombre d'opérations immobilières ont été décidées par le Gouvernement au titre des cessions d'actifs destinées à abonder les recettes du budget de 1988.

J'aimerais savoir dans quelles conditions sont effectuées ces ventes.

Pour la cession des actifs appartenant au ministère de la défense, la méthode choisie est celle de l'adjudication publique, comme l'a précisé un décret du 19 mai 1987.

Mais les choses ne semblent pas claires pour ce qui concerne les autres cessions. M. Méhaignerie a, par exemple, fait part de son hostilité à la procédure de l'adjudication qui, selon lui, « conduirait à des prix exorbitants ».

Je voudrais donc savoir si des cessions se feront de gré à gré et si oui lesquelles.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la vente des terrains de la caserne Duplex, qui constitue une opération immobilière d'une ampleur exceptionnelle puisqu'elle porte sur 45 000 mètres carrés bien situés dans le XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, sur lesquels il sera possible de construire environ 150 000 mètres carrés de logements et de bureaux, je souhaiterais savoir, premièrement, s'il y a eu négociation entre l'Etat et la ville de Paris qui, je le rappelle, accordera les permis de construire - cette négociation est en effet nécessaire pour que les acheteurs connaissent le programme de construction envisagé et formulent leurs offres d'achat des terrains ; deuxièmement, quel sera le partage de la plus-value que dégagera cette opération entre l'Etat et le privé. La plus-value devrait être en effet considérable, quatre à cinq milliards de francs au total, probablement. On pourrait comprendre que la part de l'Etat soit limitée si le programme de constructions comprenait notamment des logements à loyer abordable pour répondre à la pénurie qui règne dans ce secteur à Paris. Dans le cas contraire, il serait difficilement compréhensible, pour ne pas dire inacceptable, que l'Etat contribue à une opération immobilière privée dégageant une très forte plus-value et ne procurant pas aux Parisiens des logements dont ils ont tant besoin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Monsieur le député, dans les années 70, on construisait dans la région Ile-de-France environ 100 000 logements par an. Au cours des dernières années, ce chiffre est tombé à 40 000 logements. Il devrait remonter à 52 000 logements en 1987. Mais le minimum incompressible correspondant au seul seuil de renouvellement du parc qui vieillit se situe à 60 000 logements par an dans cette région.

C'est la raison pour laquelle il faut à tout prix construire plus et mieux en Ile-de-France. Pour sortir de la pénurie de logements, il faut donc offrir un plus grand nombre de terrains à la construction de logements. C'est pourquoi le comité interministériel d'aménagement du territoire a décidé, le 13 avril dernier, de réaliser dans les six ans à venir, et non dans les douze ans, la rocade des villes nouvelles, encore appelée « Francilienne », c'est-à-dire un périphérique de 160 kilomètres de circonférence situé à vingt-cinq kilomètres du centre de Paris, ne serait-ce que pour offrir de nouvelles perspectives de terrains, à la fois à la construction et à la localisation des activités économiques, industrielles et tertiaires.

**M. Pierre Joxe.** Et la caserne Duplex ?

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Je viens à la question, qu'il faut situer dans son contexte. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Elle est très intéressante et j'y réponds en détail.

**M. Pierre Joxe.** Vous êtes gêné !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Le 6 octobre, le comité interministériel a adopté des mesures fiscales sur les plus-values, des mesures financières par la création d'un fonds d'incitation au logement pour les communes de la périphérie. Enfin, pour les administrations, il a décidé de laisser 75 p. 100 du prix du logement.

Les deux ministères concernés, à savoir celui du budget et celui de l'équipement, réfléchissent à la mise en place d'une procédure de mise en vente qui garantisse désormais le respect de deux objectifs fondamentaux. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Mauroy.** Il ne répond pas !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** La maîtrise des prix, pour le ministre du logement, est une préoccupation essentielle, au même titre que la qualité architecturale.

En ce qui concerne la caserne Duplex *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste)*, M. Giraud aura l'occasion, devant le Parlement, de faire le point de la situation actuelle. Compte tenu de l'état des procédures, il est probable que l'adjudication sera retenue, mais, pour le programme de logements sociaux, un pourcentage minimum...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Combien ?

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ... d'au moins 20 p. 100 sera demandé pour cette construction.

**M. Jacques Mahéas.** C'est ridicule !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Quant à l'autre grande opération, qui est le déplacement du ministère du logement du quai de Passy vers l'arche de la Défense, je puis vous assurer, monsieur le député, que ma seule préoccupation est de concilier l'exigence de qualité architecturale et l'exigence de modération des prix du terrain pour construire des logements à des prix raisonnables.

En ce qui me concerne, mesdames, messieurs les députés, ces opérations seront menées, peut-être à la différence d'hier, dans la plus parfaite transparence. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

## MUTUALISATION DE LA CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Henri Nallet.

**M. Henri Nallet.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, le Gouvernement a décidé de mettre en vente la Caisse nationale de crédit agricole, c'est-à-dire l'institution centrale d'une des plus grandes banques du monde.

**M. Alain Bonnet.** La deuxième !

**M. Henri Nallet.** Cette vente concerne, au premier chef, tous les agriculteurs français, mais aussi des millions de ménages qui ont un compte au Crédit agricole et qui, par parenthèse, n'auront pas accès à cette enchère très fermée.

Cet après-midi, nos collègues sénateurs débattent du projet de loi du Gouvernement. Demain et après-demain, l'ensemble des présidents des caisses régionales de crédit agricole et leurs principaux collaborateurs seront réunis en assemblée générale et débattront de votre projet et de ses conséquences. Or à ce jour, ni les uns ni les autres ne connaissent votre point de vue sur les aspects fondamentaux de ce projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Joxe.** On va savoir !

**M. Henri Nallet.** Je crois, monsieur le ministre d'Etat, qu'il est en effet temps pour vous de parler, peut-être même grand temps. Si vous me le permettez, pour faciliter votre tâche, ou peut-être vous aider à sortir du mutisme dans lequel vous semblez vous complaire, je vous poserai quatre questions simples.

Premièrement, que pensez-vous du communiqué officiel du ministre de l'agriculture qui, sans attendre les résultats de la commission de privatisation, a d'ores et déjà annoncé que la valeur de la Caisse nationale s'élevait à 8,1 milliards de francs ?

**Un député du groupe socialiste.** C'est une honte !

**M. Henri Nallet.** Deuxièmement, comptez-vous vous engager devant la représentation nationale à fournir à ceux qui, dans les jours qui viennent, auront à débattre de votre projet, tous les éléments nécessaires à une pleine connaissance de la valeur exacte de la Caisse nationale, y compris le rapport que vous avez vous-même demandé à Indosuez ?

Troisièmement, pourriez-vous nous indiquer si les caisses régionales de petite taille, celles qui auront le plus de difficulté à acheter les fruits de cette vente à marche forcée et qui demanderont des délais de paiement, auront à acquiescer auprès de l'Etat un intérêt et quel sera le taux de celui-ci ?

Enfin, quatrième question, à quoi servira l'argent ainsi récupéré ? Servira-t-il à combler le déficit budgétaire. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** A payer vos dettes !

**M. Henri Nallet.** ... ou bien, d'une manière ou d'une autre, servira-t-il à aider les agriculteurs en difficulté, qui seront de plus en plus nombreux en France ?

Vous le voyez, monsieur le ministre d'Etat, mes questions sont simples et d'actualité. Ce sont celles que se posent tous les agriculteurs mais aussi tous les Français qui vous observent.

**M. Roger Corrèze.** Mais non !

**M. Henri Nallet.** Alors, au nom de mes collègues de l'opposition, mais peut-être aussi au nom de certains parlementaires de votre propre majorité (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

**M. Barnard Debré.** On ne vous demande rien !

**M. Henri Nallet.** ... au nom également de tous les présidents de caisses locales et de caisses régionales, au nom des millions de Français qui ont un compte dans la « banque verte », d'avance, monsieur le ministre d'Etat, je vous remercie pour la précision et la clarté de vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Monsieur le député, le projet de loi sur la mutualisation de la Caisse nationale de Crédit agricole est aujourd'hui même présenté au Sénat par le ministre de l'agriculture, ayant à ses côtés le ministre délégué au budget,...

**M. André Labarrère.** Cela vaut mieux ! Si M. Guillaume était seul, cela ne marcherait pas !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... à défaut de moi-même qui ai l'insigne honneur de vous répondre.

Je tiens à souligner essentiellement deux points.

D'une part, le Gouvernement, en le présentant, souhaite répondre à une demande ancienne des caisses régionales et des organisations agricoles. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Roger Corrèze.** C'est vrai !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** D'autre part, le projet de loi constitue un compromis équilibré qui sauvegarde à la fois l'intérêt de l'agriculture et les intérêts propres du Crédit agricole, qui doit rester une grande banque de dimension internationale.

Je n'entrerai pas dans le détail de ce projet...

**M. André Labarrère.** Cela vaut mieux !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... puisque aussi bien le Sénat en délibère actuellement et que vous aurez à en connaître longuement. Je répondrai donc, aussi précisément que je le pourrai, aux quatre questions que vous m'avez posées.

Vous m'avez d'abord interrogé sur le communiqué par lequel le ministre de l'agriculture a fait savoir, avec mon accord, les bases de l'évaluation. Peut-être le savez-vous, la procédure de privatisation de droit commun prévoit que la commission de privatisation intervient une fois la privatisation décidée. Que je sache, celle du Crédit agricole n'est pas

encore décidée puisque vous ne l'avez pas votée. Cependant, à titre exceptionnel (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Tiens, tiens !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... et parce que les caisses régionales souhaitent connaître les ordres de grandeur, j'ai demandé à la commission de privatisation de bien vouloir, à titre préalable, examiner ce dossier, sans donner de chiffre, mais en indiquant une méthode. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Un député du groupe socialiste.** Jésuite !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Que dit cette méthode ? Que l'évaluation de cet actif net devrait se faire pour l'essentiel à partir des fonds propres consolidés de la caisse nationale. La commission ajoute que, au 31 décembre 1986, ces fonds propres étaient de 8,1 milliards de francs.

**Un député du groupe socialiste.** Sans les filiales !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Mais, je le répète, il s'agit d'un avis préalable selon lequel cette évaluation doit, pour l'essentiel, se fonder sur l'estimation des fonds propres consolidés. Voilà ma réponse à votre première question.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Première erreur !

**M. André Labarrère.** Première réponse à côté !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Deuxième question : les éléments nécessaires à une pleine connaissance du prix seront-ils soumis en temps utile ?

**M. André Labarrère.** A Pau, ils n'en savent rien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Eh bien ! ces éléments seront soumis en temps utile à la commission de la privatisation avant qu'elle ne donne son avis définitif, ce qu'elle n'a pas encore fait.

**M. Henri Nallet.** Et le Parlement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Voilà ma réponse à votre deuxième question. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** On évacue, on évacue !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Troisième question : les caisses régionales de petite taille se verront-elles consentir des délais de paiement ? Je réponds : oui !

**M. Henri Nallet.** A quel taux ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Attendez une seconde !

**M. Charles Ehrmann.** Ils ne veulent pas écouter !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Quant à savoir si elles devront pour ces délais payer ou pas des intérêts à l'Etat, le problème n'est pas réglé (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et je ne serai pas surpris que vous ayez à vous exprimer à ce sujet !

Quatrième question : A quoi servira le produit de cette privatisation ?

**M. Pierre Joxe.** Vous avez dit « privatisation » !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Eh bien ! monsieur le député, il servira, comme les autres, au désendettement du budget de l'Etat, qui est lourdement endetté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

## CRISE DU CINÉMA

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Mes chers collègues, tout le monde retient de l'intervention de M. Balladur qu'il a bien parlé de « privatisation ».

Mais ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication.

Le cinéma (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) a toujours été un des éléments essentiels de rayonnement de la culture française.

**M. Roger Corrèze.** Le cinéma, c'est une activité où vous excellez !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** C'est un sujet qui intéresse encore 135 millions de spectateurs par an, il est vrai contre 250 millions il y a cinq ans. Des frères Lumière jusqu'à aujourd'hui, en passant par Renoir, Carné, la Nouvelle vague, les réalisateurs français ont joué un rôle de premier plan dans le cinéma mondial. En témoigne encore la récente consécration internationale du film de Louis Malle, *Au revoir les enfants* (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), après le succès du film de Pialat l'an dernier.

**Un député du groupe R.P.R.** Bonbons, caramels !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Notre cinéma a la chance incalculable de s'appuyer sur un réseau de salles qui est l'un des plus denses et dont les recettes assurent 56 p. 100 de l'amortissement des films.

Seul le succès en salle permet en effet des budgets ambitieux. Or ce cinéma est menacé. Entre 1983 et 1986, il a perdu 18 p. 100 de ses spectateurs, 20 p. 100 au cours du premier semestre de 1987, 40 p. 100 en juillet-août. Comment ne pas relever que, dans le même temps, le nombre de films programmés à la télévision est passé de 500 à 1 324 et que 500 salles ont fermé en 1987 ?

**M. Robert-André Vivien.** C'est la faute de Lang !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Si rien n'est fait, des centaines de salles disparaîtront encore, transformant de nombreuses villes de moins de 10 000 habitants en véritables déserts cinématographiques. Et c'est toute l'industrie du cinéma en France qui risque de disparaître. Est-ce une fatalité ? Certainement pas quand on sait qu'aux Etats-Unis, il y a plus de 20 000 salles et 1 milliard d'entrées chaque année !

Or je constate, monsieur le ministre, que le budget de la culture, loin d'apporter l'appui nécessaire, aggrave au contraire la situation. Pourquoi donc avez-vous supprimé dans votre budget les 90 millions de francs de subventions au compte de soutien aux industries de programmes et masqué cette suppression par la taxe sur les télévisions qui aurait dû venir en surplus ? Qu'entendez-vous faire pour obliger les chaînes de télévision à respecter leur cahier des charges ?

**M. Henri Bouvet.** Qui les a fait ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** En une semaine, on a recensé sur nos six chaînes de télévision, 192 séries et films d'origine américaine. Est-ce là une chose normale ?

**M. André Labarrère.** Non !

**M. Bernard Débré.** Vous regardez tout le temps la télévision !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** En un mot, monsieur le ministre, quelles mesures positives comptez-vous prendre pour rétablir les règles normales de la concurrence et soutenir le cinéma français aujourd'hui en difficulté ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

**M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le député, la nature de la crise du cinéma que vous évoquez est pour nous tous, pour tous les Français attachés au septième art, très importante à analyser, car c'est bien évidemment de ce diagnostic que proviendront les réponses, c'est-à-dire la thérapeutique.

Je crois que vous avez tort de parler de crise du cinéma. Il y a aujourd'hui une crise de la fréquentation des salles, mais il n'y a pas crise du cinéma en général. Vous avez d'ailleurs souligné vous-même que la création française se portait très bien. Vous avez cité l'exemple de Louis Malle, vous auriez pu citer celui de Pialat à Cannes l'an dernier.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Il l'a fait !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Tant mieux si vous l'avez cité ! La création française aura vécu en 1987 et en 1988 deux de ses plus belles années. Il n'y a pas non plus de crise de la production, monsieur le député, puisque les investissements qui ont été affectés au premier semestre de 1987 au cinéma français ont battu tous les records.

**M. André Laignel.** Oui, tous les records de plongée !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Ce n'est donc ni une crise de la création, ni une crise de la production, c'est une crise de la fréquentation des salles.

Cette crise, vous avez eu l'honnêteté de le reconnaître, a commencé en 1983 et, depuis cette date, la fréquentation des salles françaises n'a cessé de diminuer.

Essayons de rechercher ensemble les raisons de cette crise de fréquentation. Nous sommes dans une période de transition qui touche aujourd'hui le disque, le livre, le théâtre et toute une série de pratiques de consommation culturelle extrêmement importantes. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Ces modifications de comportement, il faut avoir le courage de les regarder en face. Elles se traduisent, notamment, par une baisse de fréquentation des salles de cinéma.

Vous avez évoqué le trop grand nombre de films à la télévision. Je rappelle que les cahiers des charges des chaînes de télévision, qu'elles soient d'ailleurs publiques ou privées, ont été élaborés en parfaite concertation avec la profession du cinéma, j'y ai veillé. Le nombre des films que les chaînes peuvent diffuser a donc fait l'objet d'un accord.

Je souhaite réaffirmer devant la représentation nationale le rôle principal, et même primordial, de la salle dans la chaîne de production du film. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans le cadre du projet de loi sur les enseignements artistiques que j'aurai l'honneur de présenter prochainement au Parlement, nous avons multiplié les options du bac consacrées au cinéma, telles les options A 3. Nous avons multiplié les classes de cinéma le matin dans les lycées. Nous avons affirmé le rôle de la fondation européenne aux métiers de l'image et du son. Bref, nous avons investi dans la formation des Français à cet art de l'image.

Nous devons donc réaffirmer le rôle de la salle et nous l'avons fait. La majorité actuelle a pris en effet la décision de libérer les prix des places de cinéma, ce qui a constitué un élément de vitalité pour ce secteur. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Notre objectif est de conserver dans toute la France un réseau important de diffusion.

Quelle est la réponse des pouvoirs publics à cette crise de la fréquentation ?

Je rappelle d'abord que nous devons ensemble, mesdames, messieurs les députés, refuser toute fatalité. Nous avons deux exemples, monsieur le député, de pays ultra-libéraux, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, dans lesquels, sans aucune espèce d'aide publique, les spectateurs reviennent dans les salles grâce à des mécanismes de marché. Ce phénomène doit être observé avec intelligence et non avec un parti pris idéologique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. - Claquements de pupitres sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

La réponse des pouvoirs publics est aussi de ne pas opposer les médias. Je rappelle que la télévision et la vidéo représentent aujourd'hui environ 40 p. 100 de l'amortissement du film français.

Une autre réponse, monsieur le député, est la concertation entre les responsables des chaînes de télévision et du cinéma (*Brouhaha.*)

Je rappelle à la représentation nationale que nous avons actuellement en France un nombre de salles équivalent à celui de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne fédérale réunies, ce qui montre combien notre situation est tout à fait particulière.

J'ai également proposé des mesures de protection - que vous avez d'ailleurs refusées, messieurs de l'opposition - dans le cadre de la loi du 30 septembre 1986. En effet, pour la première fois dans l'histoire du droit législatif français, nous avons introduit la notion d'identité de traitement entre les chaînes privées et les chaînes publiques. C'est cette majorité qui l'a fait, ce n'est pas vous. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous avons ainsi assuré une protection du film français, qui n'existait pas auparavant.

Enfin, monsieur le député, j'ai demandé au Bureau de liaison des industries cinématographiques, le B.L.I.C., de se rapprocher très rapidement des diffuseurs. (*Brouhaha.*) J'ai une grande confiance dans cette profession qui a traversé d'autres crises, pour qu'elle fasse en sorte, l'Etat accomplissant la tâche qui est la sienne, que face à un environnement nouveau, face à une concurrence nouvelle, le cinéma français, qui est le deuxième du monde, reste un grand cinéma de création et de qualité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

#### ÉCHEC SCOLAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale dans cette période de rentrée scolaire et universitaire.

A l'heure où chacun envisage avec un optimisme, dont je ne sais trop s'il est très réaliste, que 80 p. 100 d'une classe d'âge atteignent le niveau du baccalauréat en l'an 2000, cette perspective ne peut, en tout cas, qu'être entravée par l'échec scolaire.

Or le Conseil économique et social vient de publier un rapport dans lequel il dénonce à juste titre l'échec scolaire, même si les chiffres annoncés dans ce rapport sont *a priori* plus spectaculaires qu'exactes.

Face aux défis économiques et sociaux auxquels notre pays devra répondre d'ici à la fin du siècle, comment l'école peut-elle remédier à ce handicap et même préparer les jeunes à affronter avec une meilleure chance de succès cette compétition ?

Concrètement, quelles mesures envisage le Gouvernement pour faire face à ce problème ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement.

**Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'échec scolaire, c'est d'abord un drame. C'est un drame pour notre pays et pour les jeunes qui le vivent.

L'échec scolaire, c'est aussi un constat qu'il nous faut bien faire.

Ce sont 20 p. 100 à 25 p. 100 des enfants qui entrent en sixième et qui ne savent pas correctement lire. L'enseignement se faisant essentiellement à partir de manuels, cela signifie qu'ils se trouvent déjà en situation d'échec scolaire.

Ce sont aussi les 130 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans une qualification leur permettant de trouver réellement un emploi.

Ce n'est pas faire le procès de l'école, qui a réussi à élever le niveau moyen des connaissances, que de dresser ce constat, mais il faut admettre la réalité et essayer de comprendre les raisons d'une telle situation.

Pour comprendre ces raisons et, par conséquent, les meilleures conditions pour aboutir à une véritable réussite scolaire, il faut s'interroger sur les causes de l'échec. Je constate qu'un véritable consensus existe sur ce point et que, en particulier, les analyses du Conseil économique et social rejoignent celles que le Gouvernement lui-même a faites il y a quelques mois.

Notre système scolaire est trop rigide et trop uniforme. Il ne permet pas de répondre aux besoins réels. Il faut bien constater, en effet, premièrement, que tous les enfants n'ont pas, au même âge, la même maturité ; deuxièmement, qu'ils n'ont pas le même rythme d'acquisition des connaissances, et, troisièmement, que les formes d'acquisition de ces connais-

sances ne sauraient être les mêmes pour tous. Certains ont une forme d'intelligence concrète, alors que chez d'autres elle est plus abstraite et tournée vers la synthèse.

Face à ces données, que faut-il faire ? Il faut d'abord et avant tout assouplir notre système scolaire, diversifier les voies de formation - c'est, en particulier, ce que Mme Nicole Catala fait dans son domaine de compétences - multiplier les passerelles de façon à offrir à chaque jeune une deuxième, voire une troisième chance s'il s'est orienté trop tôt et que ses goûts ont changé. Il faut, surtout, mettre l'accent sur la qualité de la formation, et donc sur la qualité de la formation des enseignants. Il faut une réelle évaluation des besoins et des méthodes de formation. Enfin, il faut s'attaquer aux causes de l'échec le plus tôt possible.

Dès le début du mois de juillet, le Gouvernement a décidé d'agir dans trois directions principales.

La première idée est de créer des enseignements de soutien et de rattrapage pour les enfants qui, à la fin de l'enseignement primaire, ont des difficultés qui les empêcheront de réussir en sixième.

La deuxième idée, qui commencera à être mise en œuvre dès l'année prochaine, est d'assouplir le système de formation scolaire en permettant aux plus lents d'étaler sur trois ans deux années scolaires normales.

La troisième idée, enfin, est de mettre en œuvre de nouvelles méthodes, notamment l'enseignement assisté par ordinateur.

Des sommes importantes ont été consacrées par le Gouvernement à ces différentes actions, et toutes les mesures prises depuis 1986 s'inscrivent dans cette volonté de réussite scolaire, c'est-à-dire la volonté d'amener chaque enfant, en fonction de ses goûts et de ses connaissances, au niveau le plus élevé possible, en bref l'amener à réussir sa scolarité, c'est-à-dire à réussir sa vie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

#### DIFFICULTÉS DU MARCHÉ OVIN

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Chartron.

**M. Jacques Chartron.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

La production ovine constitue pour nombre d'agriculteurs des zones de montagne et d'ailleurs une activité importante.

Depuis plusieurs années, la situation du marché est telle que les éleveurs français spécialisés dans cette production connaissent des difficultés sans cesse accrues.

**Plusieurs députés socialistes.** Eh oui !

**M. Jacques Chartron.** Dans ces conditions, il est significatif de constater que la France est le seul pays de la Communauté européenne où le cheptel ovin diminue régulièrement, de l'ordre de 3,6 p. 100 par an, alors que les autres Etats membres connaissent des taux de croissance de leur troupeau de l'ordre de 2 à 5 p. 100.

On ne peut mieux souligner les conséquences de la situation plus défavorable faite ainsi à l'élevage ovin français.

Les agriculteurs français mettent tous leurs espoirs dans une renégociation du règlement européen ovin dont ils attendent qu'elle aboutisse à une organisation commune du marché ovin qui mette fin aux handicaps qui les frappent, surtout vis-à-vis de leurs collègues britanniques.

Or il semble que dans cette renégociation du règlement ovin européen, la Commission de Bruxelles s'oriente vers des propositions qui ne mettront pas fin à la situation défavorable de l'élevage français.

En effet, en proposant un prix minimum à l'importation sans réduire les contingents et sans prévoir de prélèvement progressif, ne risque-t-on pas d'aboutir à une augmentation du bénéfice des pays exportateurs ?

D'autre part, en créant un système de prime unique à partir de 1992 et en maintenant encore pendant quatre ans la prime variable à l'abattage servie aux Britanniques, ne va-t-on pas, encore, avantager la production ovine du Royaume-Uni ?

La nouvelle prime unique favorisera en effet la production d'herbe britannique. Ainsi, la Grande-Bretagne gardera son système actuel encore pendant quatre ans pour l'abandonner en 1992 pour un système qui lui sera, encore, favorable.

La situation actuelle, qui voit la consommation de viande ovine augmenter en France alors que nos éleveurs sont contraints, en raison de leurs difficultés, de diminuer leur production, ne semble donc pas devoir être améliorée par les propositions de la Commission de Bruxelles.

Devant l'inquiétude qui se manifeste chez les producteurs français de viande ovine, je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de bien vouloir préciser la position du Gouvernement à l'égard de ces propositions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le député, comme l'a dit mon collègue M. le ministre d'Etat Edouard Balladur, François Guillaume est retenu au Sénat...

**M. Didier Chouat.** Libérez-le !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... pour l'examen du texte sur la privatisation du Crédit agricole. Je vais donc vous donner des éléments de réponse sur le marché ovin.

C'est, en effet, un secteur en difficulté depuis plusieurs années.

**M. Pierre Forgues.** Depuis deux ans !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Non, simplement depuis que les conditions climatiques - même pas politiques, voyez-vous - de 1985 et de 1986 ont durement touché la plupart des régions de production ovine et surtout les zones défavorisées, où sont concentrés 75 p. 100 de l'élevage ovin français.

Vous avez raison de constater, monsieur le député, que l'organisation commune de marché, appliquée depuis le mois d'octobre 1980, est très imparfaite, tout particulièrement en ce qui concerne nos échanges avec le Royaume-Uni, dans la mesure où la livre britannique ne fait pas partie du système monétaire européen et fluctue donc librement par rapport à la monnaie européenne.

Devant cette situation, le Gouvernement a tout d'abord pris diverses mesures pour aider les producteurs ovins français à faire face à leurs difficultés.

En 1986, pour la première fois, nous avons pu obtenir de la Communauté le versement de trois acomptes de prime à la brebis pour un total de 82 francs. Ce versement a été étendu, à titre exceptionnel, hors des zones défavorisées.

Devant la baisse des cours de l'été 1987, un nouvel acompte de prime, s'élevant également à 82 francs, a été versé début août à tous les éleveurs. La somme ainsi versée s'est élevée à 632 millions de francs, avec un préfinancement assuré par le budget national.

De plus, dans le cadre de la conférence annuelle de décembre 1986, 50 millions de francs ont été alloués à l'élevage ovin.

Enfin, à l'occasion de la conférence annuelle de juillet 1987, les problèmes spécifiques des ovins en zone défavorisée ont été pris en compte par le biais d'un complément de 75 francs par tête de bétail venant s'ajouter à la revalorisation des taux décidée pour les indemnités spéciales, ce qui correspond selon les zones, et c'est très important, à des hausses de 11 p. 100 à 46 p. 100 des indemnités versées aux éleveurs ovins.

**M. Pierre Forgues.** Tout va bien, quoi !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Enfin, sur le sujet que vous avez évoqué, la Communauté européenne avait prévu de déposer un projet de réforme du règlement ovin fin 1988. Grâce à l'insistance du Gouvernement français, ce rapport de la Commission a été déposé en septembre 1987.

Notre objectif est de mettre nos producteurs ovins dans des conditions de concurrence normale avec les pays partenaires, dans le cadre d'un règlement uniformément appliqué dans tous les pays. Il convient aussi d'être particulièrement attentif au maintien d'une garantie de revenu suffisante, tenant compte de la saisonnalité de la production et de sa productivité, et naturellement de veiller à la protection de la Communauté face aux importations des pays tiers.

Le projet déposé par la Commission nous apparaît aujourd'hui comme insuffisant à bien des égards, tout particulièrement en ce qui concerne les importations des pays tiers et la prise en compte de la saisonnalité et de la productivité.

Bien entendu, cela n'entame en rien la détermination qui anime le Gouvernement au moment d'aborder cette négociation.

**M. Pierre Forgues.** Tu parles !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Nos objectifs sont clairs. Nous sommes résolus à faire progresser nos idées et à aboutir à un règlement qui sauvegarde l'avenir de la production ovine française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

#### SUPPRESSION DE SERVICES PUBLICS EN ZONES RURALES

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Pascalon.

**M. Pierre Pascalon.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports et, plus particulièrement, s'il le permet, à M. le ministre de l'aménagement du territoire.

**M. Pierre Forgues.** Ça n'existe plus !

**M. Pierre Pascalon.** Le Gouvernement de Jacques Chirac a entrepris depuis dix-huit mois une vaste politique de redressement dont nous commençons à mesurer les premiers effets positifs (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), en particulier dans le domaine, capital, de l'investissement productif privé, qui redémarre après la stagnation observée après 1981. (*Nouveaux applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La loi de finances pour 1988 apportera une contribution supplémentaire à ce nécessaire effort de modernisation et de renouveau, dans la perspective de l'échéance européenne de 1992 à laquelle il convient de préparer activement, et le Gouvernement le fait, notre pays - notre pays dans toutes ses régions.

Vous avez marqué, monsieur le ministre, le souci d'aménagement du territoire du Gouvernement, en particulier avec les mesures d'une ampleur sans précédent annoncées lors du comité interministériel du 13 avril dernier, mesures qui permettront d'irriguer toutes nos régions par des autoroutes nouvelles ou des routes améliorées, mais aussi avec vos décisions plus récentes sur le développement des T.G.V. ainsi que sur la création et la modernisation de canaux et de ports.

Reste que le milieu rural profond, les zones de montagne difficiles et fragiles s'inquiètent de ne pas bénéficier demain de toutes ces remarquables mesures. Leurs préoccupations sont d'autant plus fortes que l'on assiste aujourd'hui dans nombre de petites communes rurales à la suppression de services publics, perceptions ou postes. Ces disparitions peuvent amorcer ou aggraver le dépeuplement des zones rurales, provoquer à long terme la désertification irréversible de nos campagnes et de nos montagnes à l'heure où les agriculteurs de ces zones sont confrontés aux contraintes des quotas laitiers qu'une volonté politique plus affirmée en 1984 aurait dû leur permettre d'éviter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, l'une des priorités de l'action gouvernementale doit donc bien être aussi le développement du monde rural, le développement de nos zones fragiles qui connaissent aujourd'hui des difficultés.

A Lunéville, cette année, le Premier ministre a clairement rappelé cet objectif prioritaire et affiché la détermination du Gouvernement de ne pas laisser s'installer dans notre pays ni une France à deux vitesses sur le plan social ni une France à deux vitesses sur le plan spatial.

La conférence d'aménagement qui devait avoir lieu à Besançon les 24 et 25 juin dernier...

**M. Jean-Pierre Michel.** Eh oui ! mais elle n'a pas eu lieu !

**M. Pierre Pascalon.** ... devait permettre au Gouvernement de préciser ses orientations en matière de développement rural.

Pouvez-vous aujourd'hui, monsieur le ministre, nous indiquer précisément quelles sont vos orientations dans ce domaine, en particulier pour les zones rurales et les zones de montagne aujourd'hui fragilisées ? Pouvez-vous, notamment, apaiser les craintes des élus ruraux face aux suppressions, peut-être excessives, de services publics indispensables à la vie des petites communes, spécialement celles de moins de 2 000 habitants ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

**M. Yves Galland, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.** Monsieur le député, vous avez commencé par rappeler l'effort de redressement économique entrepris par le Gouvernement pour permettre à la France d'affronter avec succès l'échéance du marché unique européen.

L'une des composantes de cet effort a consisté à réduire le montant des dépenses publiques afin de diminuer les charges qui pèsent sur les entreprises et les particuliers. La diminution des crédits de fonctionnement de l'administration est une nécessité qui s'impose pour que la France tienne la place qui lui revient dans la compétition économique.

A cet égard, il faut bien reconnaître que l'augmentation de 5 p. 100 des effectifs centraux de l'Etat entre 1981 et 1985, au moment où était mise en place la décentralisation, est loin de nous faciliter la tâche. C'est un lourd handicap qui est le symbole de la malencontreuse gestion du gouvernement socialiste (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), gestion que nous devons redresser.

**M. Joseph Franceschi.** N'importe quoi !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Vous l'avez rappelé, M. le Premier ministre a indiqué à plusieurs occasions, notamment lors de sa venue à Lunéville, que la diminution des crédits de fonctionnement de l'Etat devait se faire en rationalisant les moyens et en concentrant les actions, mais en aucun cas au détriment du monde rural. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Joseph Franceschi.** Et la spoliation de la C.A.E.C.L. ?

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Les directives qu'il a données en ce domaine aux membres du Gouvernement sont très claires. Il demande un effort dans la gestion qui n'ait pas pour conséquence la suppression des services publics indispensables à la vie des citoyens en milieu rural.

**M. Michel Sapin.** C'est mauvais ! Rossinot est meilleur !

**M. Joseph Franceschi.** N'importe lequel est meilleur !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Plusieurs actions ponctuelles ont déjà été entreprises, comme le maintien dans toute commune d'au moins une cabine téléphonique, même si son trafic ne le justifie pas.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est faux !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Mais il y en a d'autres, comme les opérations de polyvalence auxquelles participent 4 000 bureaux de poste qui offrent ainsi à leurs usagers non seulement les services habituels, mais aussi la vente de vignettes automobiles et de timbres fiscaux ou la délivrance des cartes grises.

Il faut, monsieur le député, tirer de cette expérience une leçon générale : il convient de favoriser par tous les moyens possibles la polyvalence des services locaux.

Il faut aussi, c'est vrai, que les administrations locales de l'Etat apprennent à travailler ensemble au service du milieu rural. C'est ce qui rend encore plus nécessaire le mouvement de déconcentration qui a été entrepris et qui, vous le savez, tient beaucoup à cœur Charles Pasqua, le ministre de l'intérieur. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Sapin.** Passe-moi le cirage !

**M. Joseph Franceschi.** Il aura une promotion !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Je pourrais également évoquer la création de postes d'instituteurs itinérants qui circulent entre les classes uniques d'un

canton afin d'y apporter leur soutien pédagogique. Cette initiative est essentielle quand on connaît la difficulté que représente pour un instituteur l'animation d'une classe unique de montagne.

C'est là un exemple pratique d'aide aux écoles de montagne qui ne comptent que cinq ou six élèves.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Il n'y en a plus !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Fondamentalement, il faut, pour régler le problème dont vous parlez, inverser le processus démographique. Il n'y a pas de ce point de vue de désespérance à avoir, comme le montre le recensement de 1985, mais il y faudra, c'est vrai, des incitations gouvernementales.

C'est pourquoi, à la suite du rapport du sénateur Haenel, M. le Premier ministre a confié au ministre de l'agriculture et au ministre chargé de la réforme administrative la mission de proposer des mesures tendant à modifier les procédures pouvant être considérées comme un frein à l'essor des activités économiques, sociales, culturelles et éducatives en milieu rural.

Un échantillon de neuf départements a été constitué pour recenser les difficultés existantes et proposer des mesures nouvelles.

**M. François Patriat.** Personne ne vous écoute !

**M. Michel Sapin.** Mieux vaudrait vous renvoyer à la direction du parti radical !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Les neuf conférences locales ont déjà fait connaître leurs premières propositions et des expérimentations sont en cours. Les orientations en matière d'aménagement rural seront précisées par le ministre de l'équipement dans les trois mois à venir, et au plus tard au début de l'année prochaine.

Par ailleurs, le projet de loi d'amélioration de la décentralisation, qui sera soumis à votre assemblée, prévoit une augmentation de 17 p. 100 des crédits de la D.G.E. deuxième part, une augmentation des dotations aux départements défavorisés et un renforcement de la coopération intercommunale. Tout cela montre bien que la préoccupation permanente du Gouvernement va dans le sens que vous souhaitez.

**M. Joseph Franceschi.** Votre réponse est trop longue !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Aider le monde rural et lui manifester la solidarité nationale au moment où il connaît des difficultés, c'est ce que nous faisons et c'est ce que nous continuerons à faire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Alain Brune.** C'est nul !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

#### TRACÉ DU T.G.V. NORD

**M. le président.** La parole est à M. Gilles de Robien.

**M. Gilles de Robien.** Monsieur le Premier ministre, c'est avec stupeur que les Picards ont appris que le T.G.V. ne passerait pas par leur capitale régionale, Amiens. A l'indignation a succédé la colère. Depuis quinze ans que ce dossier était ouvert, la capitale régionale espérait. Amiens, en accueillant le T.G.V. et le réseau d'autoroutes déjà inscrit, s'organisait pour tenir son rôle de grande métropole.

Que représente le passage du T.G.V. pour les Picards ? Des emplois, des créations d'entreprises, le désenclavement d'Amiens, une ouverture plus large sur la France et sur l'Europe, bref des chances nouvelles pour une population courageuse, prête à relever les défis à venir.

Il est clair que le souci des Picards n'est pas de gagner des minutes sur le trajet Amiens-Paris mais d'être reliés à grande vitesse à toutes les grandes métropoles nationales et européennes. Pourquoi les priver de ces nouveaux emplois, de ces créations nouvelles et de ces liaisons modernes avec l'extérieur ? L'aménagement du territoire n'impose-t-il pas aux pouvoirs publics d'éviter qu'un désert ne s'installe entre Paris et Lille ?

La signature récente du traité prévoyant la construction du tunnel sous la Manche effaçait le rapport Rudeau. Le Paris-Bruxelles devenait aussi le Paris-Londres et ne pouvait plus éviter Amiens. Quoi d'étonnant ? Il y a un siècle, les

bâti-seurs du chemin de fer avaient déjà découvert que, Amiens était sur la ligne Paris-Londres comme sur la ligne Paris-Lille-Bruxelles.

Vous avez aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, le pouvoir de désenclaver le Nord-Ouest de la France. Vous avez commencé avec les autoroutes; complétez avec le T.G.V. ! Au tracé qui a été retenu, ajoutez l'inflexion jusqu'à Amiens. Est-ce le prix qui vous en empêche ? Nos études communes ont prouvé le contraire. Le temps perdu est de deux minutes. Deux minutes pour deux millions de Picards, deux millions de contribuables qui participent comme les autres au financement public du déficit de la S.N.C.F. Cette entreprise assure un service public. Les Picards ne pourraient pas l'utiliser. Pire encore, l'ouverture du T.G.V., quel que soit son tracé, provoquera la disparition d'un train sur deux à Amiens et remettra peut-être en cause la direction régionale de la S.N.C.F. C'est l'engrenage vers le sous-développement.

Ce n'est pas une question de prix, ce n'est pas une question de temps; qu'est-ce alors, monsieur le Premier ministre ? Notre terre picarde a déjà beaucoup donné pour le pays. Aucun coin de France n'a autant souffert au cours des deux dernières guerres mondiales. Aux souffrances dans leur chair, les Picards ont dû ajouter deux fois la reconstruction de leurs villes. Ils ne méritent pas d'être ignorés des pouvoirs publics. Ne sous-estimez pas leur colère. Ils attendent, nous attendons tous une réponse d'ouverture. A l'autorité de l'Etat, vous ajouteriez celle que vous tireriez d'être à l'écoute de toute une population méritante. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe U.D.F.*)

**M. Jacques Fleury.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

**M. Pierre Méhaignerie,** ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le député, je mesure l'importance de votre question et je comprends l'intérêt de votre région pour des choix fondamentaux d'infrastructures qui déterminent en grande partie l'avenir, en particulier en ce qui concerne l'emploi.

Je vous répondrai très précisément.

Vendredi dernier, le Gouvernement a pris quatre décisions d'importance.

La première, c'est la réalisation du T.G.V.-Nord en direction de Bruxelles et de Londres, en vue d'une mise en service dès l'ouverture du tunnel.

Deuxième décision : le lancement des études du T.G.V.-Est, qui doit passer par Strasbourg.

**M. François Grussenmeyer** et **M. Germain Genwin.** Bravo !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Troisième décision : le lancement du contournement est de Lyon...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ça, c'est pour Barre !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ... vital pour toutes les régions du Sud-Est. La mesure la plus importante de toutes, c'est l'interconnexion dans la région Ile-de-France des quatre lignes actuelles et futures : Sud-Est, atlantique, Est et Nord. C'est là une décision majeure qui change en profondeur le visage de la France.

**M. Jacques Fleury.** Pas pour nous !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Relier Lille à Poitiers en trois heures, Nantes à Strasbourg en quatre heures, Lyon à Bruxelles en quatre heures ou Bordeaux à Lille en cinq heures, sans changer de gare, c'est une révolution en profondeur...

**M. Jacques Fleury.** Pas pour Amiens !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ... encore plus importante que celle qui a consisté à ouvrir les régions sur l'Europe et entre elles grâce aux liaisons autoroutières, sans passer par la région parisienne. (*Applaudissements sur les*

*bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Elle permettra une amélioration des chances de la France pour valoriser sa place géographique au centre de l'Europe...

**M. Léonce Deprez.** Très bien !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ... mais aussi une amélioration de la qualité de vie de nos compatriotes. Elle ouvrira également un nouvel avenir et un espoir certain pour les 220 000 salariés qui travaillent dans cette grande entreprise publique qu'est la S.N.C.F.

**M. Jacques Fleury.** Mais paa pour les Picards !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Monsieur de Robien, le tracé de la ligne du T.G.V.-Nord ne passe pas, certes, par Amiens mais, comme Nantes ou Montpellier, la capitale de la Picardie sera desservie par le T.G.V. et reliée ainsi aux grandes capitales du nord et du sud.

**M. Jacques Fleury.** En trottinette !

**M. Bruno Gollnisch.** Cela ne veut rien dire !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Il faut prendre en compte cet élément.

De plus, la S.N.C.F. étudie le tracé définitif, qui donnera lieu à enquête d'utilité publique après concertation avec tous les élus.

Au-delà de ces engagements importants pour la capitale picarde, je rappelle, messieurs les députés de la Picardie, que vous avez défendu votre région et que, pour les autoroutes, vous avez obtenu qu'Amiens soit désormais une des capitales les mieux desservies de France...

**M. Jacques Fleury.** Les autoroutes ne sont pas encore là !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ... avec l'autoroute Paris-Amiens-Boulogne et l'autoroute Le Havre-Amiens-Saint-Quentin.

Je mesure toute l'importance de votre question, monsieur le député. Effectivement, les sacrifices de la Picardie ont été grands dans les dernières décennies. Mais, je le répète, la capitale de la Picardie sera, dans les six prochaines années, l'une des capitales régionales les mieux desservies, tant en ce qui concerne le T.G.V. que les autoroutes...

**M. Jacques Fleury.** C'est faux !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ... face aux échéances de l'ouverture européenne.

**M. Jacques Fleury.** Vous étiez favorable à une liaison T.G.V. passant par Amiens !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** C'est un gigantesque pas en avant pour la population de Picardie.

**M. Jacques Fleury.** Le Premier ministre a choisi contre votre avis !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Je tenais à le dire dans cette enceinte car, je le répète, ces décisions changeront en profondeur le visage de la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

#### SITUATION DE LA SOCIÉTÉ LA CHAPELLE DARBLAY

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et porte sur La Chapelle Darblay, moins sur l'entreprise elle-même que sur la politique du Gouvernement.

Cette entreprise pose des problèmes tant en ce qui concerne la liberté syndicale que la politique industrielle et l'approvisionnement. Elle fournit 80 p. 100 du papier journal français et satisfait la moitié de la consommation française de papier.

L'entreprise pose des problèmes de liberté syndicale.

La décision du chef d'entreprise a permis au Gouvernement et à la justice de réaffirmer les droits syndicaux et leur détermination à les faire respecter.

**Mme Muguette Jacquint.** Et chez Renault ?

**M. Jean-Paul Fuchs.** M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi a ici même, mercredi dernier, indiqué qu'il était inadmissible que l'on puisse être sanctionné pour avoir fait la grève. J'ajoute que notre pays a besoin d'un syndicalisme fort et responsable.

L'entreprise pose également des problèmes de politique industrielle. En 1984, le gouvernement dirigé par M. Fabius lui a accordé 1,4 milliard de francs de subvention et 900 millions de francs de prêts à taux nul, c'est-à-dire environ 350 000 francs de subvention par emploi et 225 000 francs en prêts à taux nul.

**M. Eric Raoult.** Bravo, les socialistes ! Généreux !

**M. Jean-Paul Fuchs.** A l'époque, l'opposition R.P.R. et U.D.F. avait protesté contre l'importance de cette subvention, d'autant plus qu'elle était versée à une entreprise qui se trouvait dans la circonscription électorale de M. Fabius. *(Oh ! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. Charles Ehrmann.** Est-ce possible ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'était un hasard !

**M. Jean-Paul Fuchs.** En 1987, cette entreprise, techniquement la plus performante au niveau mondial, a de nouveau des problèmes financiers et fait de nouveau appel à l'Etat.

Votre politique, monsieur le ministre, est-elle la même que celle de votre prédécesseur ? En d'autres termes, allez-vous accorder des subventions substantielles ? D'une façon générale, quelle est votre politique industrielle ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

**M. Alain Madelin,** ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le président, messieurs, mesdames les députés, je serai très bref aujourd'hui sur ce dossier puisque des négociations sont en cours.

Il s'agit effectivement d'un dossier singulier. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* La Chapelle Darblay est sans doute l'un des outils industriels les plus modernes d'Europe mais le montage financier était bizarre. *(Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. Arthur Dehaine.** Vous avez dit « bizarre » ?

**M. Charles Ehrmann.** Voire fumiste !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** En effet, la personne physique qui a le contrôle de l'ensemble des sociétés qui composent aujourd'hui La Chapelle Darblay a mis seulement un million de francs dans l'affaire. Pour un million de francs, elle a eu le contrôle de cette entreprise qui a obtenu, vous l'avez rappelé, monsieur le député, environ 2,5 milliards de francs de concours publics, soit 2 500 fois la mise !

**M. Arthur Dehaine.** Il y a un truc !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Aujourd'hui, La Chapelle Darblay connaît des difficultés dans la mesure où il n'y a pas un actionnaire suffisamment fort et suffisamment motivé au cœur de cette entreprise. Il est donc nécessaire de trouver un partenaire, un industriel puissant, motivé, pour assurer son avenir.

Nous n'avons pas le contrôle de cette société, je le rappelle, et nous sommes en négociation tant avec ses dirigeants qu'avec différents partenaires intéressés. Je ne peux aujourd'hui en dire plus.

Nous n'entendons pas, bien évidemment, rouvrir la route des subventions. C'est d'autant plus impossible que la Commission de Bruxelles est une gardienne de plus en plus vigilante des conditions de concurrence, et un certain nombre de pratiques d'hier ne sont plus tolérées aujourd'hui. En raison de nos pratiques passées, nous avons d'ailleurs avec Bruxelles un contentieux portant sur des milliards de francs et nous ne pouvons pas donner le mauvais exemple.

Je répète donc qu'il n'y aura pas de subventions pour La Chapelle Darblay, mais cela ne signifie pas que l'entreprise est condamnée, au contraire. Il existe en effet plusieurs solutions de reprise, et il reste à préciser les conditions de cette reprise. Il convient d'abord que celle-ci ouvre des perspec-

tives industrielles saines et durables. Il faut ensuite qu'elle respecte les intérêts des sous-traitants, des fournisseurs et des clients de La Chapelle Darblay.

**M. Henri Bouvet.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Il me paraîtrait en tout état de cause malsain qu'elle se traduise par une très très mauvaise affaire pour les contribuables et une très très bonne affaire pour quelques-uns - je devrais dire pour quelqu'un. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. Pierre Forgues.** Nul !

#### ASSASSINAT D'UN CHAUFFEUR DE TAXI

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Ma question s'adresse à M. Georges Chavannes, ministre délégué chargé du commerce, de l'artisanat et des services.

Monsieur le ministre, une Val-de-Marnaise, chauffeur de taxi, a été assassinée en plein Paris, dans la nuit de samedi à dimanche, dans l'exercice de son activité. Cet événement, qui pourrait passer pour un fait divers, met en évidence les risques quotidiens qu'encourent anormalement ses personnes. En effet, depuis 1946, cinquante-six chauffeurs de taxi ont été tués et Mme Jacqueline Bulher est la dix-neuvième victime depuis 1979.

Vous savez l'émotion et l'indignation que cet acte abominable suscite dans l'opinion publique et la profession ; elles sont légitimes.

Il se produit chaque semaine en moyenne une agression grave en région parisienne. Malheureusement, on se plaît plus à critiquer l'insuffisance de la qualité du service qu'à montrer les risques et les contraintes de ce métier. Quelques pays de la Communauté européenne ont adopté un certain nombre de mesures qui ont amélioré sensiblement la sécurité des chauffeurs de taxi.

Monsieur le ministre, vous avez la tutelle de cette profession. Vous n'avez pas tardé puisque, dès lundi après-midi, vous receviez les représentants de la fédération nationale des artisans de taxi et les syndicats de salariés.

Pourriez-vous indiquer à l'Assemblée les résultats de cette concertation et quelles mesures vous comptez prendre pour redonner confiance à cette profession qui, comme toute autre, a droit à la protection dans l'exercice de son activité ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services.

**M. Georges Chavannes,** ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services. Monsieur le député, l'assassinat, dans la nuit de samedi à dimanche, en plein Paris, rue de Naples, de Jacqueline Bulher, chauffeur de taxi, a en effet suscité beaucoup d'émotion, aussi bien dans la profession que dans la population.

Depuis le début de l'année, j'ai reçu de nombreuses fois les artisans et les fédérations de chauffeurs de taxi pour parler de ces problèmes de sécurité. J'ai estimé indispensable de les réunir immédiatement pour faire le point sur nos conversations et nos travaux.

Le commissaire Broussard, directeur général des polices urbaines, le directeur du cabinet du préfet de police et le directeur-adjoint du cabinet du maire de Paris ont participé à cette réunion, avant-hier après-midi, avec les artisans et les syndicats de salariés du taxi.

Nous avons présenté cinq séries de mesures qui pouvaient être mises en place à très brève échéance pour améliorer la sécurité. Mais sachez-le bien, il n'y a pas dans ce domaine de solution miracle. Si une telle solution existait, il y a longtemps que nous l'aurions trouvée et qu'elle serait appliquée !

Premièrement, nous voudrions supprimer dans les taxis la possibilité du vol, car ce dernier est toujours le mobile du crime. Dans un délai relativement bref, on pourrait installer ce que l'on appelle des « caisses inviolables », dont la clef ne serait pas détenue par le chauffeur. En toute hypothèse les quelques centaines de francs se trouvant dans les taxis ne

pourraient pas être dérobés par les meurtriers. Nous supprimions un mobile pour mettre les chauffeurs à l'abri de la tentation d'agresseurs.

La deuxième méthode, qui ne sera applicable qu'un peu plus tard, dans le courant de l'année 1988, consiste à faire régler la course au moyen de cartes de paiement, « des taxis-cartes ». L'étude est en cours sur le sujet. Il s'agit, là, d'éviter la présence d'espèces dans le taxi.

La troisième solution est en préparation. Mon ministère va investir une somme de plus d'un million de francs dans la mise en place très rapide, en liaison avec la mairie de Paris, d'un « télé-radio » qui permettra aux 14 500 chauffeurs de taxi de Paris d'être reliés en permanence avec un standard. Actuellement, c'est le cas pour seulement 2 000 d'entre eux seulement. Grâce à ce dispositif adapté, le chauffeur pourra donner l'alerte à l'insu de l'agresseur et prévenir le standard, donc la police, ainsi que tous les chauffeurs de taxi circulant aux alentours du lieu de l'agression.

La quatrième solution consiste à séparer le chauffeur et les clients, mais elle n'a pas du tout plu aux chauffeurs de taxi, puisque cette méthode ne s'est pas développée. Actuellement, 80 ou 100 chauffeurs de taxi au plus sont équipés d'une paroi de séparation, au demeurant assez coûteuse.

En cinquième lieu, diverses dispositions, qui ne peuvent être révélées ont été prises par le commissaire Broussard, lequel estime, à juste titre, qu'il vaut mieux donner des consignes respectées et appliquées à l'insu des criminels contre lesquels nous voulons lutter.

Le Gouvernement est très conscient de sa responsabilité vis-à-vis des 14 500 taxis parisiens et des 25 000 taxis français.

Notre intention est, dès le début de l'année prochaine, de revaloriser cette profession dangereuse, ingrate et hélas ! assez mal rémunérée. Nous mettrons tout en œuvre pour cette revalorisation, car les taxis méritent notre soutien et notre considération. Ils ont toute notre estime. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Des millions de personnes se sont déjà mobilisés pour le respect de leur dignité, exigeant notamment la distribution des surplus alimentaires de la Communauté européenne et la revalorisation des allocations familiales. Les députés communistes ne se résignent pas, contrairement à vous, monsieur le ministre, à cette société qui fatalement « produirait des exclus » - ce sont vos propres termes.

Ceux qui connaissent le chômage, la misère ou, plus généralement, les difficultés quotidiennes pour nourrir les enfants et payer le loyer - et ils sont plus de huit millions en France selon les normes internationales - ne sont pas condamnés à devenir des « exclus » de la société. Il est vrai qu'après les « fins de droits », de plus en plus de familles deviennent des « sans droit ». Pareille situation est révoltante et inacceptable.

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures d'urgence suivantes pour que la misère ne gagne pas davantage de terrain : attribution d'une allocation minimale de 3 000 francs mensuels pour les foyers ou les personnes seules privées de ressources ; distribution immédiate et permanente, tout au long de l'année, sans limitation de quantité, des surplus alimentaires de la Communauté européenne ; suppression de la T.V.A. sur la distribution de ces surplus et les produits de première nécessité tels que le pain, le beurre, le lait, le sucre, la viande ; dégrèvement et exonération de la taxe d'habitation au bénéfice des familles en difficulté et prise en charge de cette taxe par l'Etat ; revalorisation à raison de 15 p. 100 de l'allocation de logement et de l'A.P.L.

Voilà ce que commande la véritable solidarité nationale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** Madame le député, avant de répondre sur les différents points que vous avez évoqués, je tiens à vous signaler que je partage avec vous la conception selon laquelle le Gouvernement et les responsables publics, à tous les niveaux, ont aujourd'hui le devoir d'exprimer et de défendre, dans une société parfois dure, les besoins de ceux qui sont menacés de pauvreté et de précarité.

**M. Jean-Paul Charlé.** Très bien !

**M. Raymond Douyère.** Les « nouveaux pauvres » ! Qu'avez-vous fait depuis 1986 ?

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** A l'inverse, madame le député, laissez-moi exprimer ma surprise de constater que, lorsque vous avez été associée au gouvernement, en 1981, 1982 et en 1983, vous n'avez mis en œuvre, avec vos partenaires socialistes, aucune des « recommandations » que vous formulez aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme Muguette Jacquaint.** Je me suis toujours battue contre la misère et la pauvreté !

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** Plus même, vous avez laissé passer le fameux décret de novembre 1982 qui a privé de droits les chômeurs de longue durée et qui a donc été à l'origine directe d'une accélération sensible du phénomène de la nouvelle pauvreté.

**M. Jean-Paul Charlé.** Les communistes peuvent être fiers !

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** Pour aborder le problème réel, et bien difficile, de ceux qui sont aujourd'hui démunis et exclus de la société, il y a deux façons. La première consiste à procéder à de grandes affirmations, avec le style qui convient ; la seconde, à chercher pragmatiquement, avec opiniâtreté, à mettre en place des solutions diversifiées, souvent nouvelles, adaptées aux problèmes concrets rencontrés sur le terrain, et qui cherchent à s'attaquer aux racines mêmes de l'exclusion.

**M. Paul Chomat.** Pourquoi avez-vous choisi la première solution ?

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement, madame le député, a choisi la seconde solution.

Toutes les actions déjà menées et les actions engagées par M. Philippe Séguin pour assurer l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes et des chômeurs de longue durée sont tendues vers cet objectif et, que je sache, l'ampleur des moyens mis en œuvre, plus de 10 milliards de francs depuis mars 1986, est sans commune mesure avec ce qui avait été amorcé auparavant. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. Paul Chomat.** Ça ne suffit pas !

**M. Gérard Collomb.** Et c'est faux ! Les chiffres sont truqués !

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** L'insertion professionnelle et, à défaut, l'insertion par une activité d'intérêt général, est en effet le meilleur moyen de faire reculer la pauvreté et surtout le sentiment d'exclusion et d'inutilité.

Il reste que nous devons aussi prévoir des procédures adaptées au cas des personnes les plus en difficulté.

Nous l'avons fait, vous le savez bien, par le biais de « plans d'urgence » comportant, outre des aides spécifiques pour l'hébergement provisoire...

**M. Paul Chomat.** C'est faux !

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** L'alimentation, la distribution d'aides alimentaires, le maintien dans le logement, un mécanisme nouveau associant, en vue de donner à des personnes démunies de tout, la sécurité élémentaire, les initiatives locales et une participation financière du budget de l'Etat : il s'agit du complément local de ressources.

J'aurai bientôt l'occasion de présenter ici le bilan de ce qui a été réalisé en 1987. Vous serez surpris par son ampleur.

Je déplore au passage que le département dont vous êtes l'élu, madame le député, n'ait pas jugé bon de participer à ce dispositif...

**M. Eric Raoult.** c'est exact !

**M. Raymond Douyère.** Il y a de plus en plus de pauvres !

**Mme Muguette Jacquaint.** Nous n'avons pas de leçons de solidarité à recevoir !

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** ... malgré les demandes répétées de très nombreuses communes gérées soit par des membres de la majorité, soit par des socialistes. (*Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** C'est vrai !

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** De même, je présenterai très bientôt les grandes lignes de notre action pour l'automne 1987 et pour 1988 : elles tiendront compte du rapport présenté au Conseil économique et social par le père Joseph Wresinsky, animateur du mouvement A.T.D. - Quart monde.

Quelques précisions pour terminer.

En ce qui concerne l'allocation minimale, nous ne vous avons pas attendue, je l'ai indiqué, pour créer les compléments et les allocations locales de ressources.

**M. Paul Chemat.** On ne s'en rend pas compte !

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** S'agissant des surplus alimentaires de la Communauté économique européenne, je vous informe que M. François Guillaume a saisi la Commission de cette affaire. Une décision favorable du conseil des ministres de l'Europe est attendue d'ici à trois semaines environ.

**M. Eric Raoult.** Bravo !

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** Pour ce qui concerne l'allocation de logement et l'A.P.L., je vous signale que M. Pierre Méhaignerie va généraliser, à partir de 1988, l'aide à la personne dans le parc de logements sociaux. Ce sera un progrès pour toutes les personnes qui en sont actuellement exclues.

Enfin, pour ce qui est de la taxe d'habitation, je vous rappelle que d'ores et déjà des exonérations et des délais de paiement sont consentis !

**M. Paul Chomat.** Minimales !

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** Pour terminer, madame le député, laissez-moi présenter une suggestion. Vous pouvez obtenir, je vous en donne l'assurance, une aide substantielle de l'Etat pour aider votre département à réinsérer des personnes sans ressources et en situation d'exclusion en leur offrant une rémunération de 2 000 francs par mois pour un travail à mi-temps, ainsi qu'une protection sociale de base.

**M. Guy Ducoloné.** Vous n'avez pas honte !

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** Dans la plupart des autres départements français, des milliers de personnes en bénéficient et, croyez-moi, elles l'apprécient à leur juste valeur ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Guy Ducoloné.** Le secrétaire d'Etat de la précarité !

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** Pour conclure, je rappellerai simplement que, face au défi de la grande pauvreté, l'effort de tous est requis.

Pour leur part, le Gouvernement et l'Etat ne s'y déroberont pas ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT 7 p. 100 1973

**M. le président.** La parole est à M. Jean Giard.

**M. Jean Giard.** Monsieur le président, mes chers collègues, depuis hier le débat sur le projet de budget de l'Etat pour 1988 s'est engagé : je suis donc conduit, à ce moment, à interroger les ministres directement intéressés sur leurs intentions concernant le remboursement au mois de janvier prochain de ce qu'on a appelé « l'emprunt Giscard ».

Cet emprunt n'a rapporté que six milliards et demi de francs à l'Etat. Mais si l'injustice qu'il constitue n'est pas réparée d'urgence, il aura coûté au total, en intérêts et en capital, 100 milliards de francs, soit près de la moitié du produit total de l'impôt sur le revenu pour 1988. A cause d'une indexation inconsidérée sur l'or, l'obligation, émise à mille francs, rapporte depuis dix ans du 55 p. 100 d'intérêt - taux record s'il en est. La valeur de remboursement théorique de

cette obligation de mille francs serait aujourd'hui de 8 575 francs - alors que celui qui aurait placé mille francs sur son livret A de caisse d'épargne en 1973 n'en toucherait que 2 000 !

Ce scandale - seuls les députés communistes l'ont dénoncé sans relâche depuis ce 14 décembre 1972, où ils votèrent contre le projet - n'a enrichi qu'une minorité de gros possédants qui ont spéculé sur « l'emprunt Giscard ».

**M. Jean Jarosz.** Et créé la pauvreté !

**M. Jean Giard.** Ce scandale a appauvri la France, et il l'appauvrirait encore plus si une partie du produit des dénationalisations servait à rembourser intégralement les spéculateurs, qui disposeraient ainsi de ressources nouvelles pour participer aux opérations de privatisation.

Le comble, c'est que les petits porteurs d'actions d'entreprises privatisées depuis 1986 vont à leur tour directement contribuer au remboursement des gros spéculateurs détenteurs de « l'emprunt Giscard » !

**M. Jean Jarosz.** Exactement !

**M. Jean Giard.** La justice exige donc de distinguer les petits porteurs de quelques obligations, qui ne doivent pas être pénalisés, de ceux qui ont fait de cet emprunt un outil de spéculation.

Pour ces derniers, les obligations devraient être converties en un emprunt obligatoire de trente ans, rémunéré au taux du livret A de la caisse d'épargne. Telle est du moins la proposition que font les députés communistes pour mettre fin au scandale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Monsieur le député, l'emprunt 7 p. 100 1973 est une dette de l'Etat comme les autres.

Bien entendu, les droits des épargnants seront respectés et les détenteurs des titres de cet emprunt seront remboursés intégralement, conformément au contrat d'émission, donc à la date prévue et en numéraire.

**M. Guy Ducoloné.** Ils toucheront plus que les pauvres !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Il y va du crédit de l'Etat et de sa bonne réputation. Mais l'Etat respectera ses engagements sans que les Français aient à supporter aucune charge fiscale supplémentaire. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. Raymond Douyère.** Vous êtes un magicien ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Attendez !

Le remboursement de cet emprunt ne sera pas financé par l'impôt, mais par les opérations financières courantes de l'Etat.

L'Etat, ne l'oubliez pas, a commencé à rembourser ses dettes, passées d'un peu plus de 400 milliards de francs à 1 300 milliards dans l'intervalle de six ans.

Parmi les cinq plus grands pays industrialisés, la France est celui dont la dette publique a progressé le plus vite, au cours de la période 1981-1986. L'Etat, je le rappelle, n'avait aucune dette extérieure en 1981. Et nous avons dû rembourser, à concurrence des neuf dixièmes, les dettes contractées dans la période dont je viens de parler.

Il était donc prioritaire de freiner la croissance du poids de la dette de l'Etat. C'est ce que la bonne gestion des finances publiques et le bon emploi, l'emploi « sain », des recettes des privatisations affectées au désendettement nous permettent.

Je rappelle que le remboursement de l'emprunt 7 p. 100 1973 représente un huitième environ des opérations financières courantes de l'Etat, qui sont de l'ordre de 400 milliards de francs par an émis en emprunts obligataires.

Je rappelle également que le capital de cet emprunt représente, vous l'avez observé monsieur le député, 55 milliards de francs, c'est-à-dire le vingtième de la dette totale de l'Etat.

Comment sera assuré son remboursement ? Au moyen des opérations financières courantes de l'Etat ! Il ne sera pas nécessaire d'y consacrer une proportion particulière du produit des privatisations. L'emprunt 7 p. 100 1973 est, je le répète, une dette de l'Etat comme les autres, et elle sera refinancée par les moyens ordinaires dont l'Etat dispose pour alimenter sa trésorerie, tels que les bons du Trésor ou les emprunts obligataires.

**M. Raymond Douyère.** En somme, comme ça, on le paiera deux fois !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** L'ensemble des procédures mises en œuvre, - qu'il s'agisse de la caisse d'amortissement de la dette ou des procédures d'échange aux adjudications - permettra d'atténuer l'impact en trésorerie du remboursement de l'emprunt 7 p. 100.

Vous me permettrez pour conclure, monsieur le député, de rappeler que nos prédécesseurs n'ont pas toujours fait preuve de ce souci de bonne gestion. Il me suffira pour illustrer ce point d'évoquer le cas des obligations renouvelables du Trésor. Nous avons mis un terme à l'émission de cet instrument créé en 1983. En effet, le paiement des intérêts était concentré sur la date d'échéance finale des obligations émises, ce qui masquait le poids réel de la dette de l'Etat ; or cela représentera une charge de 39 milliards de francs pour le remboursement en capital et de 35 milliards de francs pour le paiement, en une seule fois, des intérêts capitalisés, soit au total 74 milliards de francs, qui pèseront sur les exercices 1990 et 1991.

**M. Arthur Dehalne.** Voilà une véritable « bombe à retardement » !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** L'Etat honorera sa signature, je le répète, comme dans tous les autres cas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Claude Labbé.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.



#### LOI DE FINANCES POUR 1988

##### Suite de la discussion générale d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

La parole est à M. Yves Guéna.

**M. Yves Guéna.** Ce que nous visons, c'est le développement économique, et vous avez pensé, monsieur le ministre d'Etat, qu'il ne pouvait y avoir de développement économique sans un assainissement financier préalable. Vous avez raison.

Vous vous êtes donc d'abord attaché au redressement de nos finances publiques et les résultats déjà obtenus portent en eux les prémices de la nouvelle saison.

Je commence par l'assainissement financier. Quelles mesures avez-vous prises et quelle interprétation en donner ?

Tout d'abord, vous avez réduit le déficit budgétaire. Comme vous l'avez déjà exposé, monsieur le ministre d'Etat, le budget de 1986 avait été voté avec un déficit de 145 milliards de francs qui, au mois de mars, dérivait vers les 159 milliards de francs. A la suite des mesures résultant du collectif de printemps, l'exécution de la loi de finances de 1986 s'est soldée par un déficit de 141 milliards de francs seulement.

Pour 1988, vous annoncez une impasse de 115 milliards de francs, ce qui fait qu'en deux ans on note un progrès, avec une réduction du déficit de 44 milliards de francs.

Je pose alors deux questions.

A-t-on pour autant sacrifié l'essentiel ? Il est en effet assez facile de diminuer le déficit si l'on taille dans les œuvres vives de la nation. Eh bien, malgré la rigueur, malgré les économies, la réponse est non. L'analyse même très sommaire de ce budget le prouve. La loi de programmation militaire, pourtant ambitieuse, sera respectée l'an prochain. Pour l'éducation, les crédits seront en hausse de plus de 4 p. 100. Pour la justice, l'ambitieux programme de construction de centres de détention se traduira par 10,7 p. 100 d'augmentation des crédits. Les indispensables renforts pour nos services de sécurité seront garantis. Des projets routiers d'envergure sont lancés. La recherche se retrouve au rang des priorités et la coopération, signe du rayonnement de la France dans les pays du tiers monde, verra ses crédits augmenter. Naturellement, l'emploi reçoit des crédits supplémentaires par l'intermédiaire de la formation professionnelle.

Deuxième question : est-ce alors au prix d'un appel renouvelé aux contribuables que l'on aurait réduit ce déficit ? Pas davantage. L'impôt sur le revenu des personnes physiques a été allégé. En 1987, deux millions de contribuables de moins sont inscrits à son rôle, et ils le savent aujourd'hui.

Pour 1988, 1,8 million de contribuables verront leurs cotisations baisser de 30 p. 100 et pour toutes les tranches d'imposition, la décote sera supérieure à l'inflation.

Ainsi, en deux ans, vous aurez réussi à atteindre 27 milliards d'allègements fiscaux pour les particuliers. Je sais bien qu'on peut toujours ergoter sur les barèmes et sur les effets de seuil, mais le chiffre est là, 27 milliards, incontesté, et, cette année, 2 millions de contribuables en moins sont assujettis à l'impôt sur le revenu. C'est plus encore pour les entreprises, et c'est normal. En deux ans, on sera descendu de 50 à 42 p. 100 pour l'impôt sur les bénéfices des sociétés, soit 14,6 milliards d'abattements en 1988 et 33 milliards sur deux ans. J'ajoute, mais je n'ai pas besoin d'insister puisque notre rapporteur général, hier, a exposé très longuement cet aspect du problème...

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Et brillamment ! (*Sourires.*)

**M. Yves Guéna.** ... j'ajoute, dis-je, que la T.V.A. sur les automobiles et les disques a été abaissée dans la perspective du marché unique de 1992, ce qui est le signe d'une volonté d'entrer tout à fait dans la compétition européenne et d'une innovation de notre système fiscal puisque nous avions un taux de T.V.A. nettement supérieur à celui de nos voisins.

Ainsi, monsieur le ministre d'Etat, c'était vrai. C'était possible. Ainsi, nous tenons nos promesses. Grâce à une politique d'économies, grâce à une gestion sérieuse, vous avez réduit le déficit et allégé la charge du contribuable. Je serais tenté de le claironner plus que vous ne l'avez fait, question de tempérament sans doute.

Il est vrai que l'on conteste l'authenticité de ces bons résultats. Certains - et j'en suis - voient au moins en vous un remarquable gestionnaire, d'autres, se demandant si vous n'êtes pas un habile illusionniste, vous reprochent deux choses, l'utilisation abusive du mot des privatisations et l'introduction dans votre budget de dépenses à caractère exponentiel qui éclateront dans les prochains exercices.

Qu'en est-il de ces deux points auxquels je me limite ?

Sur le produit des privatisations, je n'arrive pas à comprendre le procès qui vous est fait car tout est décrit en toutes lettres et en tous chiffres dans les « bleus » budgétaires. En 1987, vous avez affecté 34 milliards au désendettement et 17,5 milliards en faveur des apports en capital aux entreprises publiques, et les chiffres pour 1988 sont respectivement de 35 et de 15 milliards. C'est absolument clair et vous avez eu tout à fait raison d'affecter les deux tiers du produit des privatisations au désendettement de l'Etat. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler - cela a été déjà fort bien fait - dans quelles proportions cette dette avait crû de 1980 à 1985 et, comme vous ne pouvez pas descendre de 150 milliards de déficit à zéro en un an, ni en deux ans ni en trois, la dette continuera à croître, hélas ! Il était temps de commencer à la réduire grâce au produit des privatisations, et le tiers de ce produit va à des apports en capital à des entreprises publiques.

Ainsi, et je crois que c'est l'essentiel, avec le produit des privatisations, d'une part, vous épongez le passif et vous apurez le passé et, d'autre part, vous contribuez à bâtir l'avenir. On ne peut que vous en complimenter et nul ne saurait vous accuser d'avoir bradé l'argenterie de famille pour payer la note du tailleur.

Je n'entre pas d'ailleurs ici dans la querelle sur les noyaux durs puisque, dans une quinzaine de jours, un débat sera consacré aux privatisations, à votre investigation, monsieur le ministre d'Etat. Je gagerai d'ailleurs que, sur cette affaire, un certain nombre de vos détracteurs se casseront les dents.

**M. Robert Wagner.** Très bien !

**M. Yves Guéna.** Qu'en est-il des fameuses « bombes à retardement » ? La réponse est également très claire puisque vous avez eu l'honnêteté et vous avez pris le risque, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'à présent, de faire une projection des budgets, sur trois ans. Vous avez donc apporté les réponses par avance et, si cette même bonne gestion se maintient, on pourra continuer à réduire à la fois le déficit et les impôts et faire face pour les années qui viennent à la suite de la loi de programmation militaire, aux dépenses de fonctionnement des nouvelles prisons, aux engagements qui ont été pris en faveur des rapatriés ainsi d'ailleurs qu'aux bombes à retardement que vous ont laissées vos prédécesseurs. Certains - puisqu'il faut bien toujours trouver une faille, au moins la chercher - certains disent que vous êtes arrivé au bon moment, que vous avez bénéficié de la manne de la baisse du prix du pétrole, de la baisse du cours du dollar. (C'est vrai ! sur les bancs du groupe socialiste.) Cela ne me gênerait pas que vous ayez eu la chance qui, généralement, ne sourit qu'aux grands capitaines, mais je ne suis pas sûr que vous ayez bénéficié d'une conjoncture aussi favorable qu'on le dit.

Et j'en viens à mon second point, le nécessaire développement économique qui est commandé notamment par ce budget.

Vous n'avez pas fait un budget comptable, mais un budget *starting-block* qui permet de partir de l'avant.

**M. Jean Foyer et M. Pierre Mauger.** Oh !

**M. Yves Guéna.** Je vais avoir des ennuis avec ceux qui ont voté la loi sur la sauvegarde du français ! (Sourires.)

Certes, aujourd'hui encore certains chiffres sont terribles. Il y a celui du chômage. Je n'y insiste pas sauf à rappeler que, depuis dix-huit mois, il n'a pas véritablement augmenté alors que, au cours des cinq années précédentes, il avait progressé de façon spectaculaire. Mais il y a un autre chiffre auquel je pense, c'est celui de la production industrielle. Il est terrible, pour vos prédécesseurs. De 1974 à 1980, la production industrielle de la France a augmenté de 12,3 p. 100 pour une moyenne de 10 p. 100 dans l'ensemble de la Communauté économique européenne. De 1980 à 1986, la production industrielle en Allemagne fédérale a augmenté de 7,2 p. 100, en France elle a baissé d'un point.

**M. Roger Mas.** Et avant ?

**M. Yves Guéna.** Je viens de le dire ! Ce sont des friches industrielles dont nous avons hérité !

**M. Raymond Douyère.** Et après ? De 1986 à 1988 ?

**M. Yves Guéna.** C'est probablement le résultat du « sale boulot » dont se vantait M. Fabius !

**M. Georges Tranchant.** Il a raison !

**M. Yves Guéna.** C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, quoi que l'on fasse, le chiffre de notre commerce extérieur ne peut pas être bon. Si l'on produit peu, on n'a la capacité ni d'exporter ni de défendre le marché intérieur qui devient une zone de basse pression. D'où le chômage, et il y faudra du temps pour en sortir.

**M. Roger Mas.** Combien de temps ?

**M. Yves Guéna.** J'espère que nous aurons encore sept ans devant nous ! (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Raymond Douyère.** Aucune chance !

**M. Yves Guéna.** Mais des éléments positifs commencent à apparaître. Les prix ont été tenus - à la réserve de la petite rançon que nous avons été obligés de payer cette année à

l'inflation mondiale - et ils ont été tenus dans un système de liberté, c'est-à-dire que toute comparaison avec les années précédentes ne serait pas de mise. La croissance, naturellement, c'est essentiel. Ce sera la base de tout, et je n'oublie pas que vous avez été obligé de la réaliser en baisse cette année par rapport aux prévisions que vous aviez faites à la fin de l'année dernière.

Il en a été de même pour les autres puissances industrielles. Donc, les autres ministres des finances se sont trompés au même titre.

**M. Roger Mas.** Vous reconnaissez donc qu'il s'est trompé !

**M. Yves Guéna.** Personne, en effet, n'avait bien apprécié les effets contraires - on dit maintenant « les effets pervers » - de la baisse du prix du pétrole. Nous avons bien compris que cela diminuait notre facture à l'importation.

**M. Roger Mas.** Il fallait le dire !

**M. Yves Guéna.** Nous n'avions pas tous compris que cela rendait plus difficile nos exportations vers un certain nombre de pays. Pour 1988, vous affichez une croissance de 2 à 2,2 p. 100 et on peut se demander si elle sera tenue. Je crois qu'il y a deux conditions à cela.

La première, c'est que la conjoncture mondiale le permette, et il y a en ce moment des incertitudes, notamment avec la poussée sur les taux d'intérêt.

Mais il y a une deuxième condition qui, elle, peut être remplie, car nous avons vu dans des moments de grande dépression certains pays continuer à avoir une meilleure croissance. Cette deuxième condition, c'est le dynamisme de nos entreprises. Or, l'investissement industriel en France a repris. Il progresse de 10 p. 100 environ d'une année sur l'autre, ce qui en pourcentage nous place à cet égard en tête de tous les grands pays. C'est le résultat de notre politique de détaxation fiscale des entreprises. Non point de « cadeau » aux patrons, comme l'a expliqué M. Combrisson hier, mais d'aiguillon pour l'économie du pays.

Voilà d'ailleurs qui nous permet de ramener à de plus justes proportions la discussion un peu théorique qu'il y avait eu sur le meilleur moyen d'encourager l'investissement. Ajoutons que la maîtrise de l'inflation se répercute heureusement sur la politique salariale et que nos coûts de production progressent moins vite qu'en Allemagne. Tels sont les fruits d'une politique budgétaire poursuivie depuis dix-huit mois et qui va se prolonger avec le budget de 1988, ce qui a permis d'ailleurs à l'institut de conjoncture de saluer les hirondelles de l'automne. C'est bien, et, ainsi tout est dit, monsieur le ministre d'Etat.

Mais encore un mot. J'hésite à le prononcer, mais il le fut hier, celui de « déclin » et, si je le prononce, c'est pour le rayer de notre vocabulaire. Il est vrai que des forces contraires nous ont toujours tiré vers le bas. Il est vrai que chaque pays à ses démons. Ceux de la France, ce sont le dénigrement systématique et l'instabilité.

Mais il est vrai aussi que nous trouvons toujours en nous la force de repartir de l'avant. Le déclin n'est pas dans notre nature.

Deux fois en une vie d'homme, j'aurai vu mon pays vaciller puis se relever. J'ai vu tomber la France de la III<sup>e</sup> République, minée par un régime débile, puis abattu par les coups de l'ennemi. Cinq ans plus tard, elle avait retrouvé son rang, à défaut de la puissance. Evidemment, ce ne fut pas par hasard. J'ai vu s'effondrer la IV<sup>e</sup> République, épuisée par les luttes intestines, accablée par le déficit budgétaire, les comptes extérieurs et les guerres coloniales. Quelques années plus tard, notre pays brillait parmi les nations et son économie était devenue florissante. Ce ne fut pas non plus par hasard.

Ce que nous avons réussi par deux fois dans le drame, nous le réussons aujourd'hui dans ce qui n'est que difficultés passagères, à condition que nous fassions preuve de volonté, d'obstination et que se poursuive l'action de ce Gouvernement. C'est pourquoi le R.P.R., soutenant le Gouvernement, vous apporte, pour ce projet de budget et pour le reste, tout son appui. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. le président.** La parole est à M. André Lajoinie.

**M. André Lajoinie.** Monsieur le ministre d'Etat, vous prétendez que votre politique économique, dont le budget pour 1988 est une pièce maîtresse, permettra à la France de prendre la tête de la croissance en Europe dans les prochaines années. Après « le bout du tunnel » annoncé par le Premier ministre durant les années 1970 et les « embellies » promises durant les années 1980, voici donc la perspective d'une France « médaille d'or » pour les années 1990.

Qui peut vous croire, monsieur le ministre d'Etat ? Même vos amis du F.M.I. n'accordent aucun crédit à ces prévisions fantaisistes.

La vérité est que vous voulez masquer la gravité de la situation comme la gravité des perspectives. Vous présentez votre politique budgétaire comme une nouveauté historique et vous accompagnez votre présentation de prévisions vertueuses. Autant d'affirmations, autant de contre-vérités !

D'abord, loin d'être marqué par la nouveauté, ce budget est à la fois le deuxième de votre gouvernement et le dernier du septennat : je veux dire qu'il s'inscrit pleinement, tout en l'aggravant encore davantage, dans la logique des budgets précédents depuis 1982.

Ensuite, et pour cette raison même, il est bon que les Français soient en mesure de tirer quelques enseignements essentiels de l'expérience de ces vingt dernières années : avant de poursuivre sur la même voie, un bilan s'impose.

Enfin, le parti communiste français étant le seul parti à agir pour une politique radicalement différente de la vôtre,...

**M. Arthur Dehaine.** Ça c'est vrai !

**M. André Lajoinie.** Eh bien, mon cher collègue, vous savez reconnaître la vérité !

... ce débat budgétaire me conduira à souligner les propositions qui sont les nôtres pour faire avancer, en France et dans le monde, la justice, la liberté et la paix.

Quelle est, monsieur le ministre d'Etat, la caractéristique essentielle de votre budget comme des budgets précédents ? C'est d'abord l'écrasement des salaires et le démantèlement des services publics, bref, une politique d'austérité et une véritable régression sociale avec, comme corollaires, l'accumulation du capital et l'accroissement des profits.

Ainsi, depuis 1983, les budgets dissimulent, derrière l'objectif de la « baisse des prélèvements obligatoires », une croissance considérable des prélèvements fiscaux et sociaux sur les salariés. En l'espace de quatre ans, leurs impôts et leurs charges auront augmenté de 200 milliards de francs. A l'inverse, plus de 45 milliards de francs d'allègements ont été consentis dans le même temps aux revenus du capital. Votre budget amplifie encore ces injustices puisqu'il va se traduire par des hausses de prélèvements pour 95 p. 100 des ménages - vous n'avez pas pu démentir cette précision - et par des allègements pour seulement 5 p. 100 des contribuables, les titulaires des plus hauts revenus, les plus fortunés de ce pays.

Depuis 1983, les budgets ont diminué les effectifs de la fonction publique de plus de 20 000 emplois. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires a reculé de 5 à 8 p. 100 en cinq ans, et ils protestent à juste titre contre cette diminution. Votre budget pour 1988 continue dans cette voie. C'est d'ailleurs pour cela que la journée de luttés et de manifestations de demain est pleinement justifiée et que les communistes contribuent de toutes leurs forces à son succès.

Plus généralement, la compression des dépenses publiques utiles s'accroît d'année en année depuis cinq ans. Votre budget l'accéléra au point que l'Etat dépensera moins qu'en 1987 - compte tenu de la hausse des prix - pour la santé, les transports, la culture, et qu'il réduira encore la croissance des dépenses pour l'éducation et la formation. Je n'y inclus pas, évidemment, les stages « bidons » qui visent à camoufler le chômage.

Inversement, les avantages accordés, année après année, aux gros détenteurs de capitaux ont entraîné une baisse des impôts payés par les entreprises par rapport aux profits qu'elles réalisent. Votre budget prévoit d'accroître encore cette tendance.

De la même façon, le poste budgétaire qui augmente le plus est celui de la charge financière payée par l'Etat à ses créanciers : les grandes fortunes et les sociétés financières. Là aussi, c'est la continuité dans la surenchère. Vous prévoyez de verser plus de 100 milliards de francs d'intérêts en 1988, sans compter les 60 milliards de francs que vous vous

apprêtez, sans mot dire, à verser le 16 janvier prochain aux super-spéculeurs titulaires du scandaleux « emprunt Giscard » : 60 milliards qui s'ajoutent aux 40 déjà versés aux mêmes, sous les précédents gouvernements. Quel symbole dans la permanence, depuis près de quinze ans, d'une politique budgétaire au service de l'argent et de la croissance financière !

Pour cette politique en faveur de la finance, vous vendez les biens de la nation en prenant soin de caser aux postes de contrôle - dans les « noyaux durs », selon votre expression - vos copains... dont je ne dis pas qu'ils soient plus coquins que ceux qui se trouvent écartés : nous sommes contre les privatisations, mais je ne choisis pas ! (*Sourires sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Gérard Bordu.** Les coquins succèdent aux coquins !

**M. André Lajoinie.** Naturellement, vous tentez de justifier cette politique antisociale en invoquant de prétendus impératifs économiques. Les sacrifices que vous exigez des Français sont, à vous entendre, nécessaires pour financer la recherche, la formation, l'investissement productif, la création d'emplois, bref pour redresser le pays. Mais tous les gouvernements ont avancé les mêmes arguments pour obtenir le consentement des Français à la politique d'austérité. Vous conviendrez donc qu'il n'est pas superflu d'examiner à quels résultats concrets a abouti cette expérience.

L'emploi ? Depuis 1982, après l'entracte de 1981 à 1982, l'emploi total en France a diminué de 550 000 postes de travail. Cette baisse concerne non seulement les industries traditionnelles ou l'agriculture, mais des secteurs de pointe et des services ultra-modernes.

La production industrielle ? Elle n'a pas augmenté depuis sept ans.

Les investissements ? Ils restent inférieurs en volume à ceux de 1980.

La recherche ? Non seulement, la France est à la traîne des pays industrialisés dans ce domaine, mais elle dévoie près de 40 p. 100 de son effort dans les recherches militaires.

La formation ? Les entreprises consacrent moins d'argent en un an à cet investissement utile que les spéculateurs en deux jours à leurs placements à la Bourse de Paris.

La compétitivité de nos entreprises ? Les parts de marché de la France à l'étranger ont reculé de 10 p. 100 depuis 1980, tandis que la pénétration de produits industriels étrangers sur le marché français s'est accrue de plus de 20 p. 100 durant la même période.

En un mot, la régression sociale a entraîné la régression économique. Cinq ans d'austérité ont provoqué un véritable affaiblissement du pays.

J'ajoute que le déficit de la sécurité sociale trouve, lui aussi, sa principale origine dans cette politique. Il faut savoir, en effet, que 43 p. 100 de la masse salariale servent de ressources à la sécurité sociale. Dès lors que tout est fait pour faire régresser les salaires, on aboutit obligatoirement à un déséquilibre grandissant des finances de la sécurité sociale.

Naturellement, à ce jeu de massacre, tout le monde n'a pas été perdant, comme en témoignent ces quelques chiffres irréfutables : le grand patronat a vu ses profits doubler de 1980 à aujourd'hui ; les fortunes financières ont été multipliées par quatre ; le montant des placements spéculatifs des entreprises et de leurs sorties de capitaux l'a été par cinq, au lieu d'être investi. Autrement dit, plus les gens ont consenti de sacrifices, et plus ceux qui tiennent les rênes de l'économie ont dilapidé cette manne énorme dans des placements lucratifs au détriment du pays.

L'austérité a fait faillite. Quel que soit le gouvernement qui l'applique, elle ne débouche que sur l'explosion des fortunes et des profits, sur le déclin du pays et de l'emploi.

Aucun changement véritable n'est donc possible sans que soit clairement remis en cause le dogme de l'austérité. Pour que l'économie aille mieux, pour que la France puisse se ressaisir, il faut au contraire un véritable parti pris pour le progrès social, pour la promotion des hommes et des femmes, pour leur qualification, et une mobilisation tous azimuts contre la dilapidation des ressources du pays dans la course à l'argent.

Telle est la démarche qui inspire, à l'opposé de votre budget, les propositions du parti communiste français.

Nous disons : il faut augmenter les salaires, faire progresser le pouvoir d'achat des retraités et celui des petits et moyens paysans. Il faut porter le S.M.I.C. à 6 000 francs par mois et faire qu'aucun salaire ne soit inférieur à ce plancher, dès lors qu'il y a travail égal. Il faut reconnaître les qualifications, faire reculer la précarité, transformer les emplois précaires et les pseudo-stages en emplois stables, faire obligation aux chefs d'entreprise de reclasser tous les salariés en cas de restructuration. Il faut défendre avec acharnement notre système de sécurité sociale. Nous avons des propositions précises qui taxeraient les revenus du capital et qui permettraient de combler le déficit tout en ayant une fonction dissuasive contre la spéculation. Il faut faire la guerre à ces fléaux insupportables que sont le chômage et la pauvreté.

Naturellement, nous agissons pour que la relance de la consommation aille de pair avec celle de la production. Il faut produire français, reconquérir notre marché intérieur, développer les productions, inventer les produits répondant aux besoins sociaux et aux besoins de la modernisation. Cela nous permettra de créer les emplois dont nous avons un besoin crucial et de développer les richesses du pays. Les enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprise montrent d'ailleurs qu'un des premiers obstacles à l'investissement, à l'accroissement de la production, est le manque de débouchés.

Pour cela, nos entreprises doivent s'entraider au lieu de se faire la guerre, coopérer sur des bases saines au lieu de passer alliance avec les firmes étrangères, contre l'intérêt national. C'est le cas des firmes privées. C'est malheureusement aussi le cas des firmes nationalisées.

Quant à l'argent des banques et aux crédits de l'Etat, ils doivent être mobilisés pour la croissance, non pour la finance.

Il faut, en un mot, mettre nos atouts au service de la justice et du progrès.

Dans cet esprit, les députés communistes s'attacheront à faire, au cours du débat budgétaire, des propositions précises et sérieuses, en indiquant les moyens permettant de les réaliser.

Et d'abord, ils proposeront des mesures immédiates pour répondre aux problèmes urgents de la pauvreté, de la famille, du logement.

Ils proposeront notamment le rétablissement d'un impôt sur les grandes fortunes, renforcé et élargi, dont le produit pourrait alimenter un fonds national de lutte contre la pauvreté, ainsi que l'abaissement de la T.V.A. au taux zéro sur les produits et services de première nécessité et sa réduction sur les automobiles.

Ils proposeront d'exonérer de l'impôt sur le revenu les salariés actifs et retraités dont le revenu mensuel n'est pas supérieur à 6 000 francs brut et avanceront des mesures permettant un allègement de 10 milliards de francs de la taxe d'habitation et la baisse des loyers H.L.M. On sait, en effet, qu'une diminution de 1 p. 100 des taux d'intérêt des prêts consentis aux H.L.M. par l'Etat et les caisses publiques entraînerait une baisse de 10 p. 100 du montant des loyers.

Au total, nous ne nous en cachons pas, nous estimons nécessaire de réaliser un transfert d'environ 100 milliards de francs des fortunes, des revenus du capital et des vraies consommations de luxe vers la satisfaction des besoins prioritaires et urgents des travailleurs et de leurs familles.

Ces dispositions immédiates s'inscrivent dans la réforme plus complète de la fiscalité sur les revenus et la consommation que nous préconisons pour favoriser l'emploi, le progrès social et l'efficacité économique.

Dans le même temps, nous insistons sur la nécessité du développement de services publics de qualité, accessibles à tous, et répondant bien aux besoins actuels des différentes catégories d'usagers. Nos propositions dans ce domaine sont nombreuses. Elles touchent à l'éducation, à la formation, à la recherche, au logement, aux équipements publics, à la santé.

Enfin, et d'une façon générale, nous voulons mobiliser les ressources pour la production et empêcher les usages spéculatifs.

Toutes ces mesures relèvent d'un même objectif : la justice.

Leur réalisation pose le problème d'une autre grande exigence : la liberté. L'expérience nous a, en effet, enseigné que rien n'est jamais acquis sans une action unie de toutes celles et de tous ceux qui aspirent à des changements. Il faut donc qu'ils aient, face aux puissantes forces dont ils contestent les

privileges, les moyens de défendre leurs droits, d'intervenir dans toutes les affaires qui les concernent et de veiller au respect des engagements pris à tous les niveaux. Cela s'appelle simplement la démocratie.

Aujourd'hui, le silence, la censure, la caricature sont la règle contre tout ce que disent et proposent non seulement les communistes, mais aussi les syndicalistes, les non-conformistes, tous ceux qui expriment simplement une opinion critique. Les organismes consultatifs dans les entreprises sont transformés en chambres d'enregistrement ; les protections, les droits et garanties statutaires sont cloués au pilori et systématiquement attaqués.

Mais tout cela ne suffit pas, et c'est au simple droit de se défendre, au droit de grève lui-même, que s'attaquent les patrons et les dirigeants de l'Etat en licenciant, en poursuivant en justice, en menaçant de prison des hommes et des femmes intègres, dévoués à leurs semblables, qui sont l'honneur de la classe ouvrière de notre pays - comme les « Dix » de Renault-Billancourt.

De la même façon, nous sommes décidés à agir pour assurer le respect de la liberté d'action de la France. Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que c'est là le cadet de vos soucis. Vous qui vous réclamez encore parfois du général de Gaulle, vous n'hésitez pas à aliéner, comme je l'ai dit, des biens de la nation à une poignée de financiers français et étrangers. Vous contribuez aujourd'hui à livrer notre pays à marche forcée à ce « grand marché européen » des capitaux, cette foire de la finance, où l'homme, l'esprit de coopération, la solidarité internationale sont, hélas, les grands absents.

Lorsque le parti communiste français s'est opposé à la ratification de l'Acte unique européen en mettant en lumière les conséquences désastreuses qu'entraîne dès à présent la soumission de la France aux impératifs de cette Europe-casino, il s'est trouvé bien seul dans cet hémicycle...

Je n'ai pour ma part rien à cacher de ce que j'avais dit à cette occasion. Chacun ici ne peut en dire autant. Sur cette question comme sur d'autres, les heures de vérité sont peut-être plus proches qu'on ne le croit.

Enfin, je veux, en conclusion, aborder cette autre valeur humaine qui, avec la justice et la liberté, caractérise notre engagement de communistes : je veux parler de la paix.

Comment pourrais-je, en effet, évoquer votre budget sans m'arrêter sur les dépenses militaires qu'il prévoit, en vertu d'une loi de programmation honteuse que mon parti - seul, malheureusement - s'honore de n'avoir pas votée ? Le budget militaire atteint aujourd'hui à lui seul près du cinquième du budget total, dans un monde où les prémices d'un désarmement équilibré se précisent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Nous disons non ! La France a besoin d'écoles, d'universités et de logements, et non de bombes à neutrons et d'essais nucléaires. Elle a besoin de recherches civiles utiles et non de recherches militaires. Elle a besoin d'une forte croissance des crédits pour les équipements publics et non de 6 p. 100 d'augmentation des dépenses d'équipement militaire. Elle a besoin d'une politique de promotion de la santé et de la prévention, qui fait gravement défaut, et non de la production d'armes chimiques. Elle a tout à gagner à des coopérations pacifiques et non à des participations ouvertes ou larvées à la guerre des étoiles des Etats-Unis. Quant à sa jeunesse, elle aspire aux échanges d'amitié par delà les frontières et non aux brigades militaires, fussent-elles franco-allemandes.

Voilà pourquoi nous demandons la réduction immédiate et substantielle du budget militaire et la réaffectation des fonds libérés aux œuvres de vie. Tant pour répondre aux besoins sociaux en France même que pour engager, à l'égard des peuples du tiers monde, une politique de coopération enfin dégagée de tout relent de néo-colonialisme et répondant aux intérêts bien compris et de nos partenaires et de la France.

Disant cela, monsieur le ministre d'Etat, je suis certain de rencontrer les aspirations de millions de Françaises et de Français qui refusent la politique de déclin dont votre budget est porteur. Notre groupe rejettera ce budget.

Et surtout, dans tout le pays, les communistes appellent les gens à se rassembler pour refuser de sacrifier une fois de plus leurs intérêts et leurs aspirations de travailleurs sur l'autel de la finance et de la spéculation. Nous les appelons à s'unir afin d'agir sans attendre pour une politique réellement novatrice et à saisir, le moment venu, l'occasion de l'importante échéance que constitue l'élection présidentielle pour

faire entendre en toute clarté leur voix en faveur de la justice, de la liberté et de la paix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bérégovoy.

**M. Pierre Bérégovoy.** Où en est l'économie française ? Où va-t-elle ? Qui bénéficie de la politique du Gouvernement ? Qui en subit les conséquences ? Telles sont les questions qui sont au cœur de notre débat.

A vous entendre, monsieur le ministre d'Etat, j'ai cru comprendre que notre économie se portait mieux et que ce qui n'allait pas était dû, pour l'essentiel, à la gestion de vos prédécesseurs, parmi lesquels vous avez d'ailleurs rangé M. Raymond Barre qui nous avait légué, il est vrai, une inflation de 14 p. 100 et un écart de huit points avec la République fédérale d'Allemagne.

**M. Jean Anclant.** Il fallait le dire !

**M. Pierre Bérégovoy.** Un peu plus d'humilité de votre part aurait été souhaitable. Un peu moins de manichéisme aussi. Je crois que vous auriez gagné à être plus objectif.

Certes, l'année 1986 a marqué une embellie dans le domaine de la croissance, l'inflation s'est encore réduite et la rentabilité des entreprises, comme vous l'avez noté hier, a continué de s'améliorer. Mais vous savez, comme moi, monsieur le ministre d'Etat, que les résultats d'une année sont largement induits par celle qui a précédé. La responsabilité de ce qui s'est passé en 1986 était donc à porter pour une large part à notre crédit. En revanche, ce qui se passe en 1987 est à inscrire totalement à votre débit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Arthur Dehaine.** Curieuse comptabilité !

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas de l'expertise comptable !

**M. Pierre Bérégovoy.** Examinons vos résultats : les chiffres sont impitoyables.

Aucun de vos engagements n'a été tenu : où sont vos 1,7 p. 100 d'inflation ? Vous ferez le double ! Où sont vos 2,8 p. 100 de croissance ? Vous ferez deux fois moins ! Où sont les 18 milliards d'excédents du commerce extérieur ? Où est, enfin, la baisse d'un point par an des prélèvements obligatoires qui était annoncée sur toutes les affiches du R.P.R. et de l'U.D.F. avant mars 1986 ?

**M. Arthur Dehaine.** Et par M. Mitterrand auparavant !

**M. Pierre Bérégovoy.** Nous les avons diminués deux années de suite. Cette année, ils augmentent ; tout le monde est d'accord sur ce point.

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas vrai !

**M. Pierre Bérégovoy.** Monsieur le ministre d'Etat, vous n'avez pas progressé. Non, vous avez reculé par rapport au printemps de 1986.

L'inflation est aujourd'hui plus élevée avec 3,5 p. 100 sur les douze derniers mois, contre 3 p. 100, et l'écart avec la République fédérale d'Allemagne, même s'il a été réduit depuis le mois de mars, est le même que celui dont vous avez hérité. La croissance s'est ralentie : 1,5 p. 100 cette année contre 1,7 en 1985 ; le nombre des chômeurs, monsieur Guéna, s'est accru de 200 000 personnes ; la balance commerciale, nous devons le regretter l'un et l'autre, ne s'est pas redressée malgré une réduction de 85 milliards de la facture énergétique ; jamais le solde industriel n'a été à un niveau aussi bas et, si j'en crois votre raisonnement, monsieur Guéna, c'est bien parce que notre industrie ne se porte pas bien.

**M. Yves Guéna.** De votre fait, monsieur Bérégovoy !

**M. Pierre Bérégovoy.** Je vous ai entendu vous réjouir, monsieur le ministre d'Etat, monsieur Guéna, d'une forte reprise de l'investissement. Votre optimisme repose sur une ambiguïté, car vous vous obstinez à ne pas voir que l'investissement industriel, celui qui est au cœur de la compétitivité de notre appareil de production, n'aura progressé que de 4 p. 100 en 1986-1987, selon l'I.N.S.E.E., contre 1,7 p. 100, toujours selon l'I.N.S.E.E., en 1984-1985.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. Pierre Bérégovoy.** Enfin, les taux d'intérêt à long terme sont à des niveaux records, ce que n'explique pas seulement l'évolution mondiale puisque nous sommes parmi les champions du monde en la matière : 3 p. 100 d'écart entre les taux à long terme et les taux à court terme, cela ne s'était pas vu depuis longtemps.

Pourtant, vous aviez donné la priorité à la baisse des taux d'intérêt. Pourquoi avez-vous échoué ? Je vois deux raisons : la dévaluation inutile d'avril 1986 et la politique de privatisations à tout va.

D'abord, rien ne justifiait la première dévaluation, sauf des motifs politiques, puisque notre écart d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne se rétrécissait. Elle ne vous a pas servi à exporter plus, les chiffres en témoignent. En revanche, vous avez donné un signe alarmant aux marchés financiers qui ont douté de votre volonté de défendre la monnaie, ce qui vous a entraîné, quelques mois plus tard, dans une seconde dévaluation et vous contraint, aujourd'hui, à rester sur la défensive en matière de taux d'intérêt.

Quant aux privatisations, je n'aborderai pas le fond de la question puisque nous devons en débater dans quinze jours. Je me limiterai à examiner leur incidence sur le marché financier.

Elles ont d'abord créé un sentiment d'incertitude chez les agents économiques et dans les entreprises concernées. Nombre d'entreprises de grande taille ont préféré se livrer à des opérations financières plutôt que d'investir ; le livret A a été mis à mal, ce qui vous conduit à encourager les dépôts ; enfin, le marché obligataire est devenu plus fragile. Tout cela, et les experts sont d'accord pour le reconnaître, a freiné la baisse des taux avant de les entraîner à nouveau à la hausse, hausse encore accentuée par le retour de l'inflation aux Etats-Unis et par ses répercussions internationales.

Malheureusement, monsieur le ministre d'Etat, l'échéance présidentielle vous incite à aller encore plus vite. Cette précipitation me paraît dangereuse, car la ponction opérée sur le marché va devenir de plus en plus lourde, au moment où de nombreux experts n'écartent pas les risques d'une crise boursière.

**M. Edmond Alphandéry.** Il n'est pas possible de vous entendre dire cela ! Ces propos ne sont pas admissibles !

**M. Raymond Douyère.** C'est la vérité !

**M. Pierre Bérégovoy.** Je ne veux rien dire qui puisse aggraver cette situation, mais je crois, monsieur le ministre d'Etat, qu'il serait sage, en dehors de toute considération politique ou idéologique, de décréter une pause dans les privatisations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Auberger.** Non, nous ne le voulons pas !

**M. Pierre Bérégovoy.** Je crains malheureusement - quelques réflexions le laissent entendre - que vous n'écoutez pas la voix de la sagesse.

**M. Philippe Auberger.** Nous avons voté une loi, il faut l'appliquer !

**M. Pierre Bérégovoy.** Je ne vous demande pas de ne pas appliquer la loi.

**M. Philippe Auberger.** Mais si !

**M. Pierre Bérégovoy.** Je vous demande de faire une pause.

Réfléchissez à la conjoncture. Ne prenez pas le risque, pour restaurer l'Etat R.P.R., de porter atteinte aux intérêts de millions d'épargnants, qu'il s'agisse des titulaires de parts de Sicav ou des modestes actionnaires attirés par les premières privatisations.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous demande, ainsi qu'au Gouvernement, de ne pas jouer avec leurs économies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'en viens au budget dont nous savons tous qu'il est promis à une durée de vie limitée : six mois au plus. C'est un budget mort-né, ce qui explique sans doute la fantaisie de vos prévisions.

Comment, dans une conjoncture internationale qui s'annonce aussi médiocre en 1988 qu'en 1987, pouvez-vous imaginer, après deux ans de stagnation de nos exportations, une véritable envolée de celles-ci avec une croissance en volume des exportations industrielles de 5,6 p. 100 ? Comment, avec

une progression du produit intérieur brut, que vous imaginez en 1988 plus forte qu'en 1987 et 1986, pouvez-vous prévoir une croissance des importations plus faible ?

Pourquoi cette curieuse gymnastique ? Parce que vous avez besoin de ces chiffres, aussi invraisemblables soient-ils, pour tirer la demande vers le haut et afficher, en 1988, une croissance de 2,2 p. 100. Personne ne vous croit d'ailleurs, monsieur le ministre d'Etat, pas même le F.M.I. qui prévoit pour la France 1,8 p. 100 et fait de notre pays la lanterne rouge des pays industrialisés. La plupart des instituts de conjoncture sont encore plus pessimistes puisqu'ils tablent, au mieux, sur une croissance de 1,5 p. 100 l'an prochain. Moins de recettes seront la conséquence de moins de croissance.

Votre budget n'est donc pas crédible. Est-il rigoureux ? Il faut en parler puisque votre principal motif de satisfaction - nous n'avons entendu que cela depuis vingt-quatre heures - repose sur la réduction du déficit. Vous affichez, en effet, un déficit de 115 milliards de francs. En réalité, il aurait été de 148 milliards si vous n'aviez pas usé des artifices suivants.

D'abord, contrairement à vos engagements, les recettes de privatisation financent 26 milliards de dépenses budgétaires.

**M. Christian Goux.** Très juste !

**M. Arthur Dehaine.** C'est faux !

**M. Pierre Bérégovoy.** Vous avez, en effet, sorti des budgets des ministères 26 milliards de dépenses qui y figureraient auparavant : dotations budgétaires aux entreprises publiques, crédits militaires financés par vente d'actifs, versement à la caisse nationale de l'industrie et à la caisse nationale des banques et j'en passe. Ces dépenses sont désormais inscrites à un compte satellite financé par les recettes de privatisation qui alimentent un véritable budget bis.

Si vous aviez respecté le principe affiché de neutralité des recettes de privatisation au regard du déficit budgétaire, ce dernier serait donc de 115 milliards plus 26 soit 141 milliards.

Le deuxième artifice est la rebudgétisation de plusieurs fonds et organismes pourvus de recettes propres : fonds de réserves et de garanties des caisses d'épargne, fonds spécial de grands travaux, Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Cela entraîne la réintégration dans le budget de 10 milliards de dépenses et de 17 milliards de recettes, soit 7 milliards de mieux : 141 plus 7, nous voici à 148 milliards. Je note en passant que vous n'avez pas rebudgétisé les fonds où les dépenses étaient supérieures aux recettes. Cette habileté peut se comprendre, mais admettez avec moi que cela ôte quelque valeur à la rigidité de vos principes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je remarque, d'ailleurs, que, pour afficher une progression des dépenses limitée à 1,9 p. 100, vous excluez ces rebudgétisations - sinon, la progression serait de 3 p. 100 - mais, lorsque vous présentez le déficit budgétaire, vous tirez avantage de la rebudgétisation des recettes pour pouvoir le limiter à 115 milliards. Monsieur le ministre, vos comptes sont à géométrie variable.

**M. Raymond Douyère.** C'est de l'honnêteté à géométrie variable !

**M. Pierre Bérégovoy.** Naturellement - vous le soulignerez peut-être - je raisonne à structure constante. Mais c'est bien ainsi que l'on raisonne dans cette assemblée et j'ai connu une époque où l'opposition d'hier, devenue majorité, n'hésitait pas à le rappeler. Je l'ai même entendu prendre en compte - ce que vous refusez - le déficit de la sécurité sociale. Il conviendrait alors d'ajouter au chiffre de 148 milliards les 33 milliards de déficit prévu de la sécurité sociale en 1988, ce qui porterait le déficit réel des finances publiques - budget de l'Etat plus budget de la sécurité sociale - à 181 milliards contre 140 en 1985 et 160 en 1986.

**M. Philippe Auberger.** Ce sont des comptes d'apothicaire ! Il ajoute torchons et serviettes !

**M. Arthur Dehaine.** Quelle cuisine !

**M. Pierre Bérégovoy.** De deux choses l'une : ou bien vous décidez de prélever 33 milliards avant les élections pour financer la sécurité sociale, ou bien vous laissez filer, mais alors ne cherchez pas à vous prévaloir d'une baisse du déficit qui n'existe pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Arthur Dehaine.** Ne truquez pas les chiffres !

**M. Jean Anclant.** Un plus un, cela fait deux !

**M. Pierre Bérégovoy.** Qui bénéficie de votre politique et qui en supporte la charge ?

Christian Pierret, au nom du groupe socialiste, a déjà analysé votre politique fiscale. Aussi me limiterai-je à dresser quelques constats.

D'abord un bon point : la baisse de la T.V.A. va dans la bonne direction.

Ensuite, il est clair que, si les impôts baissent, les cotisations sociales augmentent. L'Etat reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre. Vous l'avez vous-même reconnu, monsieur le ministre d'Etat, et je vous en donne acte. Seulement le bilan n'est pas neutre.

J'ai opéré le calcul : un couple marié avec deux enfants, qui gagne 5 000 francs par mois - ce qui est très peu - paiera 920 francs de plus en 1988 qu'en 1986 ; celui qui gagne 12 000 francs par mois paiera 1 610 francs de plus ; en revanche, celui qui perçoit 100 000 francs par mois paiera 39 093 francs de moins.

Cela va déjà mieux, affirmez-vous ; peut-être, mais pour très peu de monde, on le voit.

**M. Alain Vivien.** Quelle justice !

**M. Pierre Bérégovoy.** En tout cas, cela va nettement mieux pour quelque 150 000 foyers fiscaux qui paieront au total 15 milliards de moins sur deux ans, grâce à la suppression de l'I.G.F. et à l'octroi d'autres avantages, soit 100 000 francs de moins en moyenne par foyer. C'est un beau cadeau et ce sont les détenteurs de revenus moyens qui l'ont frent !

Contrairement à vos affirmations, - nous l'avons beaucoup entendu hier - il n'y a pas de frontière entre le budget de la protection sociale et celui de l'Etat. Dans les deux cas, les sommes prélevées sont recyclées dans l'économie, sous forme de revenus, de services et d'investissements. La barrière est artificielle et la transparence doit être totale.

Il est, en effet, essentiel de savoir qui profite de la baisse de l'impôt, notamment sur les grandes fortunes, et qui procure des économies à la sécurité sociale. Les grandes fortunes d'un côté, les grands malades et les personnes âgées de l'autre. Y a-t-il choix plus injuste ?

C'est pourquoi il nous faut débattre ici simultanément des finances de l'Etat et de celles de la sécurité sociale comme nous sommes nombreux à le souhaiter dans cette assemblée.

Enfin votre politique des prélèvements influe naturellement sur l'évolution du pouvoir d'achat. Les salaires nets qui ont augmenté de 1,2 p. 100 de 1981 à 1985, ce qui était peu, je le reconnais, baisseront cette année de 1,5 p. 100 - et pour les fonctionnaires la perte est encore plus forte - alors que les revenus non salariaux augmenteront, d'après l'I.N.S.E.E., de 4,5 p. 100, avec, cependant, des différences de taille, car le revenu du travail, dans l'agriculture aussi, est moins bien traité que le revenu du capital. Cette politique est injuste et cette baisse du pouvoir d'achat - je le souligne avec gravité - porte en germe un risque d'explosion sociale.

Où va notre économie ?

Christian Goux a démontré, hier soir, que les principaux moteurs de la croissance étaient en panne. Je m'en tiendrai à la question qui domine toutes les autres, celle de l'emploi.

Nous savons, par expérience, qu'il n'existe pas de solution miracle au problème du chômage (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas ce que vous disiez en 1981 !

**M. Pierre Bérégovoy.** Nous savons tirer les leçons de l'expérience, alors que vous ne tirez pas celles de vos erreurs. C'est sans doute la différence entre nous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Auberger.** Peut-être n'avez-vous pas commis d'erreurs, vous !

**M. Pierre Mauger.** Ses propos ne veulent rien dire !

**M. Arthur Dehaine.** Ce sont des phrases creuses !

**Pierre Bérégovoy.** Nous en reparlerons dans quelques semaines !

Je m'en tiendrai donc à une remarque qui nous a un peu émus.

Peut-on accepter la fatalité des trois millions et demi de chômeurs qui se profilent à l'horizon 1990 comme le laissent craindre certaines déclarations gouvernementales ?

Priorité absolue doit être donnée à la recherche, à la formation, aux grandes infrastructures.

Dans certains secteurs vous avez majoré les crédits publics par rapport au budget précédent. Budget par budget nous vous démontrerons que cela ne permet pas, loin de là, en particulier pour la recherche et la formation, de réparer les dégâts causés par les coupes claires de l'an passé. Mieux aurait valu moins baisser les impôts et faire plus pour les dépenses d'avenir.

Je note, en passant, que vous financez votre programme d'autoroutes par un curieux mélange de recettes de privatisation, pour 2 milliards, et de fonds d'emprunt. J'attends avec impatience l'appréciation de la Cour des comptes et le jugement de M. de La Genière.

Ainsi que vous l'avez indiqué, monsieur le ministre d'Etat, il faut agir sur l'offre productive. Nous devons produire plus et mieux pour desserrer les contraintes extérieures. Un immense effort d'investissement matériel et immatériel, à la fois public et privé, est donc indispensable. C'est la seule voie pour créer des emplois durables.

Pour encourager l'investissement, qui a été au cœur des débats de la commission des finances, voici ce que les socialistes proposent.

Accroître les dispositions fiscales en faveur de la recherche. Si le Gouvernement reprend, cette année, le dispositif de 1983, il consacre cependant des crédits quatre fois moins élevés que le coût de la suppression de la taxe sur les frais généraux.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Absolument !

**M. Pierre Bérégovoy.** Il convient ensuite de favoriser la création d'entreprises par une diminution de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvelles, dispositif que vous avez supprimé.

Réduire à 40 p. 100 l'impôt sur les bénéfices des sociétés non distribués et majorer l'impôt sur les bénéfices distribués à 50 p. 100 ;

Accélérer le dispositif d'amortissements dégressifs ;

Surtaxer plus fortement les plus-values financières des entreprises : 50 p. 100 pour le court terme - soit l'équivalent des bénéfices distribués - 33 p. 100 pour le long terme.

**M. Edmond Alphandéry.** Merci pour elles, monsieur Bérégovoy ! Elles en ont bien besoin !

En un mot, nous voulons décourager la spéculation financière au profit de l'investissement productif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour ce qui est des crédits destinés à l'emploi, j'observe que vous avez distribué 9 milliards de francs aux entreprises sans incidence significative sur l'emploi des jeunes, puis discrètement, vous êtes revenus à une politique de bon sens : apporter une meilleure formation, aider les jeunes et les chômeurs à s'insérer socialement, mais vous n'en avez prévu le financement que sur six mois ! Cette disposition à la facilité a de quoi nous inquiéter.

Oui, depuis un an, vous avez multiplié les promesses à crédit qui sont autant de bombes à retardement.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Ah ! non pas cela.

**M. Arthur Dehaine.** Vous êtes des experts !

**M. Pierre Bérégovoy.** Votre majorité, il est vrai, n'a pas hésité à voter des mesures qui ont un impact électoral.

M. Christian Pierret a dressé hier la liste des 40 milliards de francs d'engagements budgétaires et fiscaux non financés. Je la confirme à M. Robert-André Vivien. Si l'on y ajoute, au minimum, les 40 milliards de francs à trouver pour les comptes sociaux - sécurité sociale et assurance chômage - et si l'on admet que les 26 milliards de francs de recettes de privatisations ne sont pas assurés, on voit que vous laisserez une jolie facture que le prochain gouvernement, quel qu'il soit, aura à honorer.

Je suis convaincu qu'il existe dans la majorité de cette assemblée des femmes et des hommes qui partagent notre inquiétude.

**M. Gérard Collomb.** C'est vrai !

**M. Pierre Bérégovoy.** Oseront-ils l'exprimer ?

**M. Jean-Pierre Sueur.** Très bonne question !

**M. Pierre Bérégovoy.** Il est possible que des considérations électorales légitimes à se taire. Ils se priveront alors de l'autorité morale que requiert le redressement économique du pays pour quiconque en a le souci, qu'il soit dans la majorité ou dans l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Exclamations sur les bancs du groupe U.D.F.*)

**M. Edmond Alphandéry.** Laissez-nous parler ; vous jugerez après !

**M. Pierre Bérégovoy.** Je reconnais, monsieur Alphandéry, qu'il faut bien penser au deuxième tour de scrutin des présidentielles...

**M. Philippe Auberger.** Et vous, vous n'y pensez pas ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** C'est au premier qu'il faut penser !

**M. Pierre Bérégovoy.** ... il n'empêche que le problème demeure.

Monsieur le ministre d'Etat, la réalité dément votre optimisme. Je sais que la conjoncture internationale ne facilite pas la tâche du Gouvernement. C'était vrai aussi lorsque nous étions au pouvoir : les cours du dollar et du pétrole battaient tous les records. Vous auriez pu le reconnaître, car vous auriez trouvé là les raisons de la montée de la dette chez nous comme chez nos voisins et il aurait fallu admettre alors que cette dette avait nettement moins augmenté en France que dans la moyenne des grands pays industrialisés, (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) en particulier aux Etats-Unis d'Amérique...

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas un exemple !

**M. Pierre Bérégovoy.** ... où vous puisez votre inspiration politique (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Arthur Dehaine.** Huit cents milliards, monsieur Bérégovoy !

**M. Pierre Bérégovoy.** Mesdames, messieurs, faites les comparaisons, comme l'a fait M. Christian Pierret, avec l'ensemble des pays et vous verrez que nous n'étions pas les plus mal lotis ! Je n'ai pas, sur ce point - sur quelques autres peut-être y suis-je parvenu - la prétention de vous convaincre. Ce que je crois très franchement, c'est que le redressement entrepris par les gouvernements de M. Pierre Mauroy et de M. Laurent Fabius est interrompu et, comme vous le dites, dans quelques mois le pays jugera.

Le libéralisme économique, dans la pratique, consiste pour les plus forts à écraser les plus faibles. (*Exclamations sur les bancs du groupe U.D.F.*)

**M. Philippe Auberger.** Non !

**M. Pierre Mauger.** C'était le principe de Valence !

**M. Pierre Bérégovoy.** Cette conception archaïque de l'économie est dépassée au plan mondial comme au plan national. La communauté internationale, l'Etat, ont leur rôle à jouer ; lorsqu'il s'agit de la réforme monétaire, vous le reconnaissez volontiers.

D'ailleurs le R.P.R., me semble-t-il, l'a compris. Il nous propose une étrange variante : le libéralisme d'Etat...

**M. Gérard Collomb.** Très bien !

**M. Pierre Bérégovoy.** ... où se mêlent étroitement le pouvoir politique, le pouvoir économique et l'argent, comme l'a constaté M. Raymond Barre, qui n'en est pas moins solidaire de votre politique.

**M. Jean-Pierre Susur.** Très bien !

**M. Pierre Bérégovoy.** Cette conception de l'économie est également dépassée. Entre l'économie administrée, quelle qu'en soit la forme, et le libéralisme sauvage, il y a la place pour une économie mixte qui donne à la liberté d'initiative et à la justice sociale toute leur place. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Elle repose sur deux principes : un juste équilibre entre l'Etat et le marché et la recherche d'une plus grande cohésion sociale.

**M. Pierre Mauger.** La misère pour tous ! Voilà votre programme !

**M. Pierre Bérégovoy.** Mes chers collègues, l'Etat ne doit pas tout faire, c'est vrai. Le marché est irremplaçable, c'est vrai aussi.

**M. Bruno Durieux.** Très bien !

**M. Pierre Bérégovoy.** Mais il ne peut se passer de règles du jeu qui garantissent la concurrence et les chances de chacun. C'est pourquoi nous sommes pour la coexistence d'un vrai secteur public et d'un vrai secteur privé : d'un secteur public qui ne sera pas figé ; d'un secteur privé où les petites et moyennes entreprises seront encouragées à créer et non soumises à quelques féodaux.

La cohésion sociale est la condition du succès. Au niveau des entreprises comme au niveau du pays, un corps social qui se délite s'affaiblit. Nous refusons la philosophie libérale qui érige l'inégalité en dogme car nous ne voulons laisser personne sur le bord du chemin. Nous refusons la société à deux vitesses, condamnée aujourd'hui même par l'épiscopat français. (*Exclamations sur les bancs du groupe U.D.F.*) Je sais, par expérience, que la tâche sera rude. Encore faut-il le vouloir : aussi rétablirons-nous l'impôt sur les grandes fortunes et instaurerons-nous le minimum social garanti. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mauger.** Quel programme !

**M. Pierre Bérégovoy.** Mesdames, messieurs, le budget qui nous est présenté n'est pas crédible.

Parce qu'il a fait la part trop belle aux privilégiés, le Gouvernement s'est privé des moyens de la réussite.

En conclusion, je vous demande, au risque de vous surprendre, de méditer cette citation - elle date de 1958 : « Pour demander un effort, pour exiger des sacrifices, le monde des dirigeants doit apporter la preuve que sa politique est au service de l'intérêt général. » Cette citation est de M. Michel Debré...

**M. Arthur Dehaine.** Excellente et saine lecture !

**M. Jean-Pierre Roux.** Inscrivez-vous à notre groupe !

**M. Pierre Bérégovoy.** ... qui concluait ainsi : « Il arrive que le monde des dirigeants ne peut pas apporter cette preuve. » Tel est le cas aujourd'hui. C'est pour cela que nous voterons contre votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je n'ai pas voulu interrompre M. Bérégovoy, mais je rappelle les orateurs au respect des temps de parole.

La parole est à M. Edmond Alphandéry.

**M. Didier Chouet.** Où sont les députés U.D.F. ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ils sont là, ne vous inquiétez pas !

**M. Edmond Alphandéry.** Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, la discussion sur le budget de 1988 est maintenant largement entamée. Plusieurs orateurs de l'U.D.F. se sont exprimés. Vous connaissez donc nos intentions. Nous soutenons l'action de ce gouvernement. Nous voterons le projet de loi de finances.

L'U.D.F. entend montrer sa parfaite loyauté vis-à-vis de l'action gouvernementale. Mais elle est en droit aussi pour l'avenir d'expliquer aux Français comment, à son avis, il convient de poursuivre le redressement de notre économie et accélérer le renversement de la tendance de l'emploi.

**M. Gérard Collomb.** C'est mal parti !

**M. Edmond Alphandéry.** J'exercerai mon intervention autour de trois interrogations portant sur les contraintes de la politique budgétaire, sur les choix que vous nous soumettez, monsieur le ministre d'Etat, enfin sur nos souhaits pour renforcer votre dispositif.

La politique économique de la France est soumise à de lourdes contraintes qu'il serait léger, monsieur Bérégovoy, de sous-estimer et vous ne les avez pas sous-estimées.

L'environnement international ne prête pas à l'optimisme. Les taux d'intérêt qui amorcent depuis le début de l'année une remontée connaissent une nouvelle poussée depuis quelques jours aux Etats-Unis et en Allemagne fédérale. Cette vague n'épargne pas notre pays où les taux sont plus élevés qu'ailleurs !

Vos services, monsieur le ministre d'Etat - et j'ai eu une discussion avec vous à ce sujet - évaluent la différence de taux d'intérêt réels - je dis bien réels - avec notre voisin allemand à moins de 1 p. 100 pour les taux courts comme pour les taux longs. Je vous livre les chiffres de l'O.C.D.E. : pour le court terme, la différence est de 2,6 p. 100 ; pour le long terme, de 3,10 p. 100. (*« Voilà ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) La France a ainsi les taux réels les plus élevés des pays occidentaux.

**M. Gérard Collomb.** Hélas !

**M. Edmond Alphandéry.** La cherté du crédit est précisément l'une des principales causes de l'insuffisant redémarrage de nos investissements. Les investissements productifs, sur les trois années, 1984, 1985 et 1986, derniers chiffres connus, ont augmenté selon l'O.C.D.E. de 22 p. 100 aux Etats-Unis, de 30 p. 100 au Japon, de 21 p. 100 en Grande-Bretagne, de 18 p. 100 en Italie. En France, la progression sur la même période est seulement de 5,8 p. 100 ! Mes chers collègues, je vous laisse le soin de juger !

Diverses raisons expliquent le niveau de nos taux d'intérêt.

Je rappelle surtout que nous appartenons au système monétaire européen : celui-ci devient une zone mark. Or la faiblesse de notre commerce extérieur nous impose, pour éviter tout dérapage du franc au sein du S.M.E., des taux d'intérêt plus élevés que nos partenaires. Notre commerce extérieur, monsieur le ministre d'Etat, est ainsi notre talon d'Achille.

Lors de la discussion budgétaire de l'an dernier, nous vous avons dit à cette tribune que vos prévisions étaient sans doute en l'occurrence optimistes, qu'il fallait s'attendre, sauf à renforcer le dispositif fiscal en faveur de notre compétitivité, à un déficit de notre balance commerciale. Vous aviez annoncé un excédent commercial de 18 milliards de francs. Nous aurons en 1987 un déficit de quelque 30 milliards de francs.

Pour 1988, vos propres services évaluent le déficit à plus de 30 milliards de francs. Il nous paraît donc essentiel, monsieur le ministre d'Etat, de mettre en place un programme musclé complémentaire en faveur de notre secteur productif.

**M. Gérard Collomb.** Trop tard !

**M. Edmond Alphandéry.** Les contraintes ne viennent pas seulement de l'extérieur. Notre économie possède malheureusement de sérieux handicaps structurels. Avec courage et détermination - je tiens à le dire à cette tribune - vous avez, depuis le 16 mars dernier, engagé un redressement en profondeur. Mais nous avons hérité, en mars 1986, d'un lourd bilan. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Oh, oui !

**M. Gérard Collomb.** N'exagérez pas !

**M. Edmond Alphandéry.** La législature socialiste de 1981 à 1986 a été celle, monsieur Bérégovoy, des occasions manquées. (*Mêmes mouvements.*)

**M. Bruno Durieux.** Très juste !

**M. Edmond Alphandéry.** Alors que chez nos voisins anglais et allemands, les responsables politiques ont pu profiter, à partir de 1983, d'une conjoncture internationale favorable, car ils avaient assaini leurs comptes, engagé de profondes réformes structurelles et renforcé la compétitivité de leur secteur économique, les gouvernements socialistes ont poursuivi une politique archaïque, coûteuse et fluctuante.

**M. Raymond Douyère.** Vous développez vos fantasmes !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ils ne savent faire que ça !

**M. Edmond Alphandéry.** Il faut rappeler, parce que c'est le cœur du débat d'aujourd'hui, l'immense responsabilité qui est celle du Président de la République et de son équipe dans les difficultés qui sont les nôtres aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Bruits sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Peuzlat.** Il se plaît à rêver !

**M. Edmond Alphandéry.** Monsieur Bérégovoy, votre discours ne serait-il pas plus crédible si vous n'aviez largement participé à cette gestion désastreuse ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Bruits sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Auberger.** Absolument ! Il a raison !

**M. Alain Vivian.** Et l'inflation du temps de Barre ?

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs ! Ce débat est just jusqu'à présent déroulé dans un ordre relatif. Je vous prie d'écouter M. Alphandéry !

**M. Edmond Alphandéry.** En dépit de deux chocs pétroliers, M. Barre n'avait-il pas laissé aux socialistes un héritage plein d'espoir, des comptes publics et sociaux parfaitement tenus, des investissements en redémarrage à partir de 1979 et un commerce extérieur revenant à l'équilibre au premier semestre de 1981 ?

**M. Gérard Bapt.** Et une inflation de 14 p. 100 !

**M. Gérard Collomb.** Ne nous faites pas prendre M. Barre pour une lanterne !

**M. Edmond Alphandéry.** L'expérience socialiste a opéré une véritable dévitalisation de notre secteur productif : les investissements de nos entreprises ont dramatiquement chuté ; la France a perdu sur la période quelque 650 000 emplois. (*Protestations sur les bancs du groupe socialistes.*) A qui ferez-vous croire, mes chers collègues, qu'en deux ans il puisse être possible de renverser une aussi lourde tendance ?

**M. Gérard Collomb.** Et qu'est-ce qui se passe maintenant ?

**M. Alain Vivian.** C'est la marmite que vous avez renversée !

**M. Edmond Alphandéry.** Environnement international, mais également dévitalisation de nos forces productives. A ces deux contraintes interne et externe, s'ajoute une ardente obligation : nous devons préparer la France à son entrée dans le marché unique européen à l'horizon 1992. Car si nous ne parvenons pas à surmonter d'ici là notre handicap de compétitivité, 1992 pourrait être alors pour les industries de nos voisins l'occasion d'envahir plus encore nos marchés au détriment de l'emploi dans nos entreprises.

Regardons, monsieur le ministre d'Etat, les perspectives à moyen terme telles qu'elles nous sont présentées par un organisme comme le Fonds monétaire international. Si nous continuons sur notre lancée, la France devrait certes continuer à bien tenir le choc sur le front de l'inflation ; tout le monde l'a souligné. Mais sur les années 1989-1991 - je reprends les chiffres du F.M.I. - notre taux de chômage serait de 12,8 p. 100, c'est-à-dire 3,2 millions de demandeurs d'emploi. Pour la même période, le taux de chômage américain serait de 6 p. 100, celui du Japon de 3 p. 100, celui de la République fédérale d'Allemagne de 6,6 p. 100, c'est-à-dire, pour notre premier et principal partenaire, à peine plus de la moitié du nôtre.

Le fatalisme de certains responsables, quant aux perspectives de l'emploi en France, n'est pas acceptable. Pourquoi serions-nous incapables, nous Français, de réussir ce que les Allemands, les Anglais sont parvenus à faire ? Nous pouvons et nous devons renverser la vapeur. Cela est indispensable avant 1992. Car une Europe dans laquelle l'Allemagne aurait vaincu le chômage, alors même que la France continuerait à subir cette terrible maladie, serait une Europe instable et minée de l'intérieur.

Certes - et je suis heureux que M. Bérégovoy l'ait constaté lui aussi, peut-être à ses dépens - il n'y a pas de recette miracle. Les Français ont d'ailleurs été vaccinés contre ce genre de placebo en 1981.

**M. Raymond Douyère.** Et vous, qu'aviez-vous promis en 1986 ?

**M. Edmond Alphandéry.** Mais nous devons d'abord lutter contre ce scepticisme qui envahit l'ensemble du pays. Il l'engourdit et démobilise tous ceux, chefs d'entreprise, salariés, cadres qui peuvent contribuer à l'indispensable sursaut. En

effet, je continue à penser ce que j'ai dit à cette tribune au printemps 1986, lorsque vous avez présenté, monsieur le ministre d'Etat, pour la première fois, votre politique économique et financière : si nous mettons au point une stratégie de développement économique et social tout entière orientée autour de la revitalisation de notre secteur productif, nous pouvons - j'en suis personnellement convaincu - activer le renversement de la situation de l'emploi.

J'entends souligner pour autant avec clarté que notre soutien à votre action n'est pas de pure opportunité. Ce projet de budget, nous le voterons, sans hésitation, car il s'inscrit dans le cadre des orientations que vous avez adoptées depuis le 16 mars 1986 et que nous approuvons. Celles-ci forment le socle sur lequel doit reposer toute politique économique de redressement.

La réduction du déficit budgétaire de 15 milliards de francs est une excellente disposition. Vous avez raison, monsieur le ministre d'Etat, de freiner la progression des dépenses publiques. Nous vous approuvons lorsque vous continuez à alléger les charges des entreprises. Nous vous approuvons lorsque vous diminuez la T.V.A., en particulier sur l'automobile. Nous vous approuvons aussi pleinement lorsque vous améliorez la fiscalité de groupe.

Voilà de nombreuses raisons de fond, claires et nettes, qui justifient notre soutien à votre action. Mais...

**M. Gérard Collomb.** C'est le « oui, mais » !

**M. Edmond Alphandéry.** ... il faut accélérer la revitalisation de notre secteur productif. Qu'est-ce que la définition de la politique économique, sinon la recherche d'une optimisation des marges de manœuvre financières dont dispose le Gouvernement ?

Ces marges de manœuvre, vous nous les avez décrites dans le préambule de votre projet de loi de finances.

Elles comprennent d'abord évidemment les recettes des privatisations futures qui doivent être affectées, en priorité - et nous en sommes d'accord - à la réduction de la dette publique.

Vous évaluez ensuite l'allègement des dépenses publiques, sur les trois années 1989, 1990 et 1991, à quelque 30 milliards de francs par an.

Vous proposez - et nous souscrivons à votre suggestion - d'affecter la moitié de ces économies à la réduction du déficit budgétaire.

Il restera alors, sous réserve d'un audit plus précis, une marge de manœuvre de quelque 45 milliards de francs sur les trois ans. Ce sont vos propres chiffres, monsieur le ministre d'Etat.

Si je vous entends bien, vous envisagez de l'employer à financer, à raison de 10 milliards de francs, la baisse de l'impôt sur le revenu ; de 10 milliards de francs, essentiellement la baisse de l'impôt sur les sociétés ; et de 25 milliards de francs, la baisse de la T.V.A.

Je voudrais vous livrer, monsieur le ministre d'Etat, ma propre conviction. L'essentiel de cette marge de manœuvre devrait contribuer à la revitalisation de notre secteur productif. Elle doit servir au financement de cette stratégie pour le développement économique et social que nous appelons de nos vœux. Le renversement rapide de la tendance de l'emploi est à ce prix.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, nul n'ignore que son poids dans l'ensemble des prélèvements obligatoires est, en France, plus faible que dans les autres pays industrialisés. Dorénavant donc, il faut envisager la baisse des taux marginaux grâce à une augmentation de l'assiette obtenue, comme aux Etats-Unis, par la suppression d'un certain nombre de déductions.

Vous amorcez dans ce budget, et je m'en félicite, la baisse des taux de la T.V.A. en France. Nous devons continuer dans la voie que vous avez tracée pour préparer 1992. Nous ne pourrions pas, tout le monde en est conscient, faire la totalité du chemin. Cela est trop coûteux.

A vous entendre en commission des finances, j'ai compris que vous vous fixiez comme objectif pour 1992 la suppression du taux majoré de 33,3 p. 100 en ramenant ainsi la taxation maximale de la T.V.A. à 18,6 p. 100. Cela coûte, selon vos estimations, quelque 30 milliards de francs. Cet objectif, au demeurant excellent, est à notre portée. Mais plutôt que d'employer votre méthode, il serait à notre avis préférable

d'utiliser la modification de la répartition du poids de nos impôts indirects. La fiscalité sur les tabacs et les alcools est en France d'un poids nettement plus faible que chez nos principaux partenaires, vous nous l'avez d'ailleurs dit vous-même, monsieur le ministre d'Etat. Réajuster ainsi le prix du tabac pour financer la baisse de la T.V.A. sur certains autres produits taxés à 33,3 p. 100 ne présente que des avantages car cette opération est neutre pour l'indice des prix.

Il faut savoir que, à consommation constante, la multiplication par deux du prix du tabac devrait rapporter quelque 20 milliards de francs, ce qui représente les deux tiers de l'effort à faire pour supprimer le taux majoré de T.V.A.

Monsieur le ministre d'Etat, l'essentiel des marges de manœuvre que vous pensez pouvoir dégager grâce aux économies budgétaires doit pouvoir servir à financer cette stratégie de développement économique qui devrait inverser en profondeur la tendance de l'emploi.

Celle-ci pourrait s'orienter autour de cinq axes prioritaires : l'investissement productif ; la formation professionnelle ; l'allègement des cotisations d'allocations familiales ; l'assainissement des comptes sociaux ; enfin la création d'entreprises.

L'investissement productif d'abord. Si nous insistons tant sur la nécessité d'activer le redémarrage de l'investissement que l'on constate aujourd'hui, en particulier parmi les entreprises de moyenne et petite taille, dans les services ou le commerce, ce n'est pas pour poursuivre on ne sait quelle lubie. Mais sans ce sursaut, la croissance de notre économie, qui supporte les charges de plus en plus lourdes du fait du chômage, risque de ne pouvoir reprendre un mouvement ascendant.

Nous voudrions donc créer un environnement fiscal et financier plus favorable encore à l'investissement productif. Dans ces conditions, la réduction du déficit budgétaire est évidemment prioritaire. Il faudra y ajouter une politique financière active en faveur de la décade des taux d'intérêt.

La concurrence bancaire doit jouer plus vivement. Nous ne devons pas reculer plus longtemps devant la tarification de certains services bancaires. Et il convient de renforcer la confiance à l'égard de notre monnaie, confiance nécessaire pour n'avoir pas à pratiquer une politique d'argent cher.

C'est pourquoi nous continuons à plaider pour un système fiscal favorable à l'investissement. Car la restauration de la compétitivité de nos entreprises est en définitive un moyen pour autoriser la décade de nos taux d'intérêt. L'arbitrage au sein de l'entreprise de l'emploi des bénéfices entre les placements financiers et l'investissement productif se réalise trop souvent aujourd'hui au profit des premiers.

**M. Michel Lambert.** C'est vrai !

**M. Edmond Alphandéry.** Et j'admets, sur ce point, rejoindre l'analyse de M. Bérégovoy. (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

La baisse de l'impôt sur les sociétés que vous privilégiez ne concerne d'ailleurs au demeurant que les sociétés bénéficiaires. Elle écarte de son champ les nombreuses entreprises qui n'ont pas la forme juridique de société.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, pour compenser ce déséquilibre au détriment de nos investissements productifs, nous estimons indispensable aujourd'hui d'autoriser les entreprises à choisir entre divers dispositifs : soit la baisse de l'impôt sur les sociétés, soit un crédit d'impôt permanent, et durable évidemment, soit encore un amortissement accéléré.

Il ne faudrait d'ailleurs pas limiter les avantages fiscaux aux seuls investissements matériels. Car, et vous avez bien raison de le souligner, la recherche, l'innovation et le marketing sont au moins aussi utiles pour la restauration de la compétitivité que les biens d'équipement.

J'ajoute enfin que ce dispositif devrait être complété par une véritable réforme de la taxe professionnelle qui n'a pas été engagée. Cette réforme devrait répondre à deux soucis : d'une part, limiter la progression de cette taxe grâce à une baisse du plafond à partir duquel joue le critère de la valeur ajoutée, d'autre part, atténuer les disparités entre les collectivités locales, qui naissent des inégalités dans la localisation des entreprises sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, de deux choses l'une : ou bien nous parvenons à multiplier par deux le rythme de croissance de notre investissement productif, soit 7 à 8 p. 100 par an,

chiffre raisonnable au regard des progressions observées chez nos partenaires ces dernières années, et notre économie renversera à terme la tendance de l'emploi, ou bien nous continuons sur la lancée actuelle et la progression apparemment inéluctable des prélèvements obligatoires risque de nous entraîner dans le cycle infernal de la croissance décelérée.

Deuxième orientation sur laquelle je voudrais attirer votre attention : la formation professionnelle.

La déficience de notre système de formation n'est plus à démontrer. Elle apparaît dans le taux de chômage des jeunes : 25 p. 100 des moins de vingt-cinq ans sont à la recherche d'un emploi en France alors qu'en Allemagne fédérale ils ne sont que 9 p. 100. Mais chez notre voisin d'outre-Rhin, le nombre d'apprentis est de quelque 2 millions, alors qu'en France les jeunes concernés ne sont que 180 000. L'une des priorités pour l'avenir consiste donc à intéresser largement les entreprises à la formation professionnelle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Or l'acquisition de matériel, souvent coûteux, l'appel à des formateurs spécialisés ne peuvent que grever encore les charges des entreprises. C'est pourquoi l'Etat doit les aider. Je pense en particulier qu'un système de crédit d'impôt à la formation professionnelle qui partagerait la charge financière supplémentaire entre les entreprises et la collectivité pourrait être une excellente incitation pour les impliquer davantage dans cet investissement qui améliorerait d'ailleurs leur compétitivité.

**M. Jacques Roger-Machart.** Il faudrait passer du discours aux actes !

**M. Edmond Alphandéry.** Mais, et ce sera là mon troisième point, nous pensons à l'U.D.F. qu'il est urgent d'alléger le poids des cotisations sociales supportées par les entreprises.

Dans l'état actuel de notre secteur productif, il n'est plus possible de leur faire supporter la charge de la politique familiale. Nous devons donc engager, progressivement, année par année, un transfert du financement des prestations familiales vers le budget de l'Etat et diminuer d'autant les cotisations d'allocations familiales supportées par les entreprises. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

La route sera longue car la somme en question est considérable : 150 milliards de francs. Mais c'est, me semble-t-il, une mesure indispensable non seulement pour alléger le coût du travail et donner ainsi le coup de fouet à l'emploi, mais aussi pour dégager, au sein de l'entreprise, les marges de manœuvre qui lui permettront justement de financer la formation professionnelle.

Quatrième orientation - et je suis heureux que M. d'Ornano, hier, en tant que président de la commission des finances ait évoqué ce problème - l'U.D.F. tout entière souhaite que l'on aborde enfin l'assainissement de nos comptes sociaux. Depuis 1985, c'est-à-dire sous l'impulsion de M. Bérégovoy, nous avons amorcé une décelération des dépenses du budget de l'Etat. Pourquoi n'arriverions-nous pas à imprimer un semblable mouvement dans le budget social de la nation ?

Ma cinquième et dernière réflexion concerne la création d'entreprises. En dix ans, les Etats-Unis ont créé 18 millions d'emplois dans les services. Si nous avons connu un rythme semblable de création d'emplois il y aurait chez nous un million et demi de personnes en moins au chômage ! Ce genre de comparaison prête bien sûr à contestation. Il n'empêche que notre système présente encore beaucoup de rigidités. L'Etat régleme encore trop le secteur des services : éducation, communication, santé. Une vaste politique en faveur de la création de petites entreprises, c'est-à-dire de celles qui créent un, deux ou trois emplois, que pourrait favoriser une action financière fondée sur le partenariat local comme aux Etats-Unis, serait susceptible, j'en suis convaincu, de mobiliser toutes les énergies de notre pays dans la lutte contre le chômage.

Monsieur le ministre d'Etat, depuis le 16 mars de l'an dernier, votre politique économique n'est pas facile à conduire, je suis bien placé pour le savoir. Vous avez été injustement critiqué. Je n'ai pas beaucoup apprécié les critiques de votre prédécesseur, M. Bérégovoy, car j'estime qu'elles sont injustes. Ceux qui prendraient demain la responsabilité d'interrompre l'œuvre que vous avez accomplie assumeraient une lourde responsabilité devant les Français.

Telle n'est pas, à l'U.D.F., notre intention.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, j'entends vous confirmer que tous les députés de notre groupe voteront votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Jacques Roger-Machart.** Monsieur Alphandéry, vous dites beaucoup de bonnes choses, mais vous vous couchez !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Le Pen.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Mesdames, messieurs, notre ministre de l'économie et des finances est la vitrine du Gouvernement, l'emballage brillant d'une boîte presque vide.

Monsieur le ministre d'Etat, vous gérez, avec un art consommé de la communication, les réussites de votre politique et notamment la privatisation des entreprises nationalisées dont vous avez su faire un succès populaire débouchant sur la participation du peuple français à sa propre économie, participation certes limitée mais réelle.

Vous êtes aussi parvenu, et le mérite n'est pas mince, à davantage parler de quelques baisses d'impôt concédées aux contribuables que des fortes hausses de cotisations sociales décidées par votre collègue M. Séguin.

Grâce à vous, le Gouvernement a pu se vanter de nous faire rallier le peloton de tête des nations industrialisées, mais vous n'avez pas dit que nous étions en queue de ce peloton.

Mais les apparences ne peuvent cacher la réalité, et cette réalité est celle d'un triple échec : échec sur le front de la croissance, échec sur le front du chômage, échec sur le front des prélèvements obligatoires.

Cet échec, c'est un échec dans l'absolu pour la France et les Français mais aussi un échec relatif par rapport aux objectifs politiques que vous aviez affichés. Vous vouliez faire de la croissance le premier pilier de votre politique, mais malgré une conjoncture internationale favorable, soulignée l'an passé par M. Giscard d'Estaing non sans quelque malice,...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Il est très malin !

**M. Jean-Marie Le Pen...** la croissance n'est pas au rendez-vous.

Pascal Arrighi nous a rappelé hier soir qu'alors que vous aviez prévu pour cette année un taux de croissance de 2,8 p. 100, vous avez dû réviser vos objectifs à la baisse, à 1,5 p. 100.

**M. Philippe Aubergier.** Tous les pays l'ont fait !

**M. Jean-Marie Le Pen.** Pour 1988, vous espérez atteindre le taux de 2,2 p. 100, qui est néanmoins inférieur à celui des Etats-Unis, du Canada, du Japon, de la Grande-Bretagne et de l'Italie.

Des pans entiers de notre économie sont en crise ou ont disparu : la sidérurgie, le textile, les chantiers navals. D'autres secteurs rencontrent des difficultés majeures : l'agriculture, le logement, l'armement. De grandes sociétés françaises, comme Thomson, lorsqu'elles vendent un appareil de radio ou de vidéo, commercialisent pour l'essentiel du matériel fabriqué au Japon ou à Taiwan. Et les Français ne savent pas toujours que la régie Renault importe d'Espagne une bonne partie de ses pièces détachées. Quant à notre Aérospatiale, elle sous-traite hors d'Europe la fabrication de pièces dont la technologie est de plus en plus avancée.

Pour la première fois depuis le début de ce siècle, hormis la période de la Seconde Guerre mondiale, notre solde industriel est négatif, c'est-à-dire que nous importons davantage de produits manufacturés que nous n'en exportons.

Tout confirme ce que nous disons depuis des années, à savoir que la crise de notre économie s'analyse dans la perte du monopole industriel occidental.

La vérité, c'est aussi que le tissu industriel français continue de se dégrader et notre espace économique de se désertifier. Avec 32 milliards de francs de déficit prévu pour 1987, notre commerce extérieur est le thermomètre de cette perte de compétitivité, même si celle-ci est en partie camouflée par les ventes à crédit que nous faisons à des pays insolubles. Le Premier ministre a pu ainsi se flatter d'inaugurer

le métro du Caire, et les contribuables français auront le plaisir de régler la note. Malheureusement, ce n'est pas cela qui donnera aux entreprises françaises le tonus que les excès de prélèvements fiscaux et sociaux leur ont enlevé.

Votre gouvernement voulait faire aussi de la lutte contre le chômage une priorité des priorités. Mais le chômage n'a pas cessé de croître depuis votre arrivée au pouvoir. Dans ses prévisions pour 1988, l'O.C.D.E. place notre pays en lanterne rouge de toutes les grandes nations industrialisées avec un taux de chômage de 12 p. 100, contre 11,75 p. 100 en Italie, 10,75 p. 100 en Grande-Bretagne, 8,25 p. 100 en Allemagne fédérale, 6,25 p. 100 aux Etats-Unis et 3 p. 100 au Japon. Toujours d'après l'O.C.D.E., il y a 1,2 million de chômeurs de longue durée en France et non 830 000 comme l'affirment les statistiques officielles de l'A.N.P.E.

C'est aussi en France que le chômage des jeunes est le plus important. On peut dire que, pour la plupart d'entre eux, le passage quasi automatique de l'école à un travail stable relève du mythe. Cette situation s'explique notamment par la montée des prélèvements obligatoires dont le pacte R.P.R. pour la France disait qu'il fallait les abaisser à 40 p. 100 pour redonner à l'économie les moyens de son développement. De ces prélèvements obligatoires le Premier ministre parlait le 1<sup>er</sup> février 1986. « La France est un pays socialiste, disait-il, parce que l'Etat perçoit par l'ensemble des prélèvements obligatoires la moitié de la richesse produite et s'arroge la responsabilité de redistribuer celle-ci. En 1969, j'étais un jeune secrétaire d'Etat au budget » - c'est bien sûr M. Chirac qui parle - « et au moment de la préparation de la loi de finances, le général de Gaulle m'a dit : il ne faut pas dépasser le tiers. Nous étions alors à 34 p. 100 et cela le chagrinait. Plus du tiers, et on entre dans une société socialiste. De Gaulle en son temps avait raison, je pense qu'il continue d'avoir raison. » Il est vrai que nous étions alors en campagne électorale et que le Premier ministre s'adressait aux lecteurs du *Figaro Magazine*.

Pourtant, cette promesse électorale, monsieur Balladur, vous l'avez confirmée six mois plus tard en déclarant le 1<sup>er</sup> septembre 1986 à l'*Expansion* : « Nous devons réduire de quatre à six points le taux des prélèvements obligatoires par rapport à la production nationale pour être au niveau de nos principaux concurrents. Il est clair qu'on ne gagnera pas tout cela sur la seule fiscalité d'Etat. Il y aura beaucoup à faire sur la fiscalité locale dont le poids a doublé, passant de 3 à 6 p. 100 du P.I.B., et sur les cotisations sociales qui, elles, sont passées de 12 à 20 p. 100. » Saluez et saluons ensemble la pression rigoureuse exercée par nos élus régionaux pour contenir partout où ils étaient indispensables à la majorité la montée des budgets régionaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Aujourd'hui, nous sommes loin de tout cela : Les prélèvements obligatoires vont recommencer leur marche infernale en passant de 44,4 p. 100 en 1987 à 44,7 p. 100 en 1988, d'après vos propres prévisions que nous avons toutes raisons de juger optimistes.

D'ores et déjà, les Français ont vu au cours de l'été le poids de la sécurité sociale sur leur feuille de paie. Il est vrai que vous ou votre Gouvernement, monsieur le ministre d'Etat, jouez au jeu du « moins d'impôts et plus de cotisations ». Mais, à ce jeu, les Français sont perdants, à moins d'avoir des revenus mensuels supérieurs à 25 000 francs pour un couple sans enfant ou à 40 000 francs pour un couple avec trois enfants. M. Séguin prend plus dans nos poches que vous, monsieur Balladur, nous en laissez.

Sait-on par ailleurs que les charges sociales supportées par les employeurs français sont les plus élevées du monde occidental : 13 p. 100 en France, 7 p. 100 en R.F.A., 5 p. 100 aux U.S.A., 3 p. 100 au Royaume-Uni ?

Alors, pourquoi un tel échec ? Vos modalités d'action n'étaient pas mauvaises, mais il vous a manqué la vertu des gouvernants des temps difficiles, le courage, qui aurait permis d'engager des réformes de structures dont notre pays a besoin.

Il fallait, premièrement, rendre la sécurité sociale aux Français.

Cela signifie d'abord faire bénéficier les Français et les Européens, et eux seuls, des cotisations qu'ils paient. C'est la préférence nationale. Vous, vous faites l'inverse. Vous étendez au monde entier les avantages de la sécurité sociale française sans voir qu'en planétarisant les dépenses d'un système de

protection sociale sans planétariser les ressources, on le condamne à mort. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Cela signifie, ensuite, donner aux Français la gestion de leur système de protection sociale alors qu'aujourd'hui elle est monopolisée par les syndicats officiels qui sont les véritables privilégiés du système.

Deuxièmement, il eût fallu, et c'était votre intention avouée, remettre l'Etat à sa place.

Remettre l'Etat à sa place, c'est le recentrer sur ses tâches régaliennes, sur ses fonctions de souveraineté et de défense - justice, police, armée - et le désengager du secteur économique où il n'a rien à faire de bon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Or, aujourd'hui, vos dépenses d'intervention représentent 471 milliards, près de la moitié de votre budget. Je vous accorde que beaucoup sont dignes d'intérêt, mais enfin, est-il normal que les seules subventions à la S.N.C.F. coûtent plus de deux fois plus cher aux contribuables français que le budget de la justice ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Remettre l'Etat à sa place, c'est laisser au secteur privé l'initiative. Mais vous avez continué une politique coûteuse de subventions aux associations, aux syndicats, aux organismes parapublics, aux entreprises publiques. Ces subventions, il fallait progressivement, mais fermement, les remettre en cause pour forcer ces organismes à vivre de leurs propres moyens et non de l'argent du contribuable.

Remettre l'Etat à sa place, c'est aussi diminuer le nombre des fonctionnaires. Les socialistes avaient créé 200 000 postes supplémentaires en deux ans. Vous, vous en supprimez 13 000 cette année. A ce rythme-là, il faudrait quinze ans pour effacer le passage de Pierre Mauroy à Matignon ! Et ne dites pas que cela est impossible : la modernisation, la télématique touchent les sièges sociaux des grandes entreprises, les banques. Pourquoi devraient-elles rester sans conséquence sur les administrations centrales et sur les postes, par exemple ?

Le rapport Belin-Gisserot, qui prévoyait de faire disparaître de nombreux organismes inutiles, est tombé aux oubliettes, et vous n'avez guère donné à M. Camille Cabana, votre ministre chargé de la réforme administrative, l'occasion de se projeter sous les feux de l'actualité.

La décentralisation conduit les collectivités locales, communes, départements, régions à recruter du personnel supplémentaire. Pourquoi l'Etat ne supprime-t-il pas l'équivalent de postes devenus inutiles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. François Bechelat.** Exactement !

**M. Jean-Marie Le Pen.** Permettez-moi de citer l'exemple des lycées, dont la gestion a été confiée aux régions. Et pourtant, seuls, les rectorats de Paris, Créteil et Versailles continuent d'employer plusieurs milliers d'agents pour cela. Quel gâchis, monsieur le ministre d'Etat !

En résumé, l'environnement français reste globalement défavorable à la reprise de l'économie, et donc de l'emploi. Il fallait rompre avec le socialisme, créer un choc psychologique, arracher le pays à l'asthénie progressive qui le conduit au collapsus.

Votre budget est un bilan comptable, celui de l'immobilisme politique imposé, d'une part, par la cohabitation, mais aussi par la tactique de préparation de la candidature du Premier ministre à la présidence de la République. Comme les figurants du Châtelet, vous faites bruyamment du surplace. Or l'économie, c'est une marche en avant, c'est un art de la vie, un art politique, donc un art du choix !

Au lieu de prendre les mesures hardies qui eussent réveillé la France et sa jeunesse, qui leur eussent redonné le goût d'entreprendre, de risquer, de gagner, vous les invitez à poursuivre le rêve éveillé de la décadence douce. Votre devise pourrait être : « Attendre 1988, pour attendre 1992 ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Une autre manière de dire : « Vivement demain » ou « Demain on rase gratis ». La France ne peut se résigner à vivre en viager ; elle attend d'autres hommes et une autre politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi de finances dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, sur les articles de la première partie, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi, en commençant, de remercier les orateurs qui se sont exprimés depuis l'ouverture de la discussion générale, et à qui M. Alain Juppé, ministre délégué chargé du budget, a déjà apporté quelques réponses à la fin de la matinée.

Je remercie M. d'Ornano et M. Robert-André Vivien des appréciations qu'ils ont bien voulu porter sur le projet de budget qu'ils ont eu à examiner de par leurs fonctions à la commission des finances, et je tiens à dire à M. Guéna et à M. Alphanéry combien j'ai été sensible à leurs appréciations et à leurs encouragements, certes bien nécessaires.

Plusieurs des orateurs qui se sont exprimés cet après-midi ont bien voulu marquer qu'il y avait continuité entre le projet de budget qui vous est présenté cette année et celui qui vous a été présenté l'année dernière. C'est parce que ces deux budgets expriment un choix de politique économique qui consiste à mener de front le redressement des finances publiques, grâce à moins de dépenses et à moins de déficit, l'abaissement de la fiscalité, c'est-à-dire le recul de l'Etat, et la libération de l'économie d'un certain nombre de charges.

Je n'insisterai pas davantage - je l'ai fait longuement hier - sur les lignes générales du projet de budget que nous vous soumettons et je m'efforcerai de fournir une réponse à certaines des questions précises que vous avez posées - non pas à toutes, je le crains bien, car elles sont tellement nombreuses que j'ai été conduit à les regrouper par grandes catégories, ce dont je souhaite que vous vouliez bien m'excuser.

L'emploi, d'abord, a intéressé M. Robert-André Vivien, hier, et tous les orateurs de cet après-midi, M. Lajoinie, M. Bérégovoy, M. Alphanéry et M. Le Pen. On a souligné la chute des effectifs salariés de 1981 à 1985, et il est vrai que, de la fin de 1981 à la fin de 1985, nous avons perdu 100 000 emplois en moyenne par an.

Ces dix-huit mois, en revanche, l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles est stabilisé. C'est un résultat qui, certes, n'est pas encore suffisant, mais qui nous permet cependant de considérer que nous avons stoppé le processus de dégradation de l'emploi, même si, compte tenu de la situation de notre démographie, qui est moins mauvaise que celle de certains de nos partenaires auxquels on se réfère parfois, il ne suffit pas de stopper la dégradation des emplois, il faut en créer. Pour cela, nous avons encore, il est vrai, des efforts à faire.

Nos hypothèses économiques ont, quant à elles, fait l'objet d'interrogations de la part de M. Alphanéry, de critiques un peu plus appuyées de la part de M. Le Pen et de critiques extrêmement appuyées de la part de M. Bérégovoy.

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Et de M. Lajoinie !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Et de M. Lajoinie également. Je vous demande pardon, je l'avais oublié ! (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Bernard Dechamps.** C'était pourtant les plus virulentes !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Nos hypothèses économiques sont-elles trop optimistes ?

Nous avons retenu pour 1988 une hypothèse de croissance de 2,2 p. 100. Il ne s'agit pas, contrairement à ce que l'on a dit, d'une hypothèse particulièrement optimiste. Les prévisions des meilleurs organismes sont tantôt de 1,9, tantôt de 2, tantôt de 1,8. Vous m'accorderez, mesdames, messieurs, que des écarts de 0,2 p. 100 dans des prévisions faites plus de six mois parfois avant que l'année ne commence, et donc dix-huit mois avant qu'elle ne prenne fin, ne sont pas considérables.

**M. Gérard Collomb.** 1,3 p. 100, ça l'est !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Prenons cependant les principales composantes de l'activité, et tout d'abord la consommation.

Contrairement, j'ai le regret de le dire, à ce qu'a affirmé M. Bérégoïy, le pouvoir d'achat du revenu des ménages devrait croître de 0,7 p. 100 en 1987 et de 0,8 p. 100 en 1988, ce qui, sur trois ans, compte tenu de 1986, représentera une croissance de plus de 4 p. 100.

En ce qui concerne l'investissement, sujet de préoccupation de nombre d'entre vous, notamment de M. Alphandéry, je rappelle ce que j'ai dit hier : il devrait croître en deux ans, 1986 et 1987, de 10 p. 100, c'est-à-dire plus que dans les huit années précédentes, années de difficultés, je veux bien le reconnaître, avec le second choc pétrolier, puis avec le choc né d'erreurs de politique économique sans doute beaucoup plus graves encore que le choc pétrolier.

**M. Raymond Douyère.** Oh !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Mais quelles qu'aient été les années précédentes, reconnaissons à tout le moins que nous sommes sur la bonne voie.

Plusieurs d'entre vous, notamment M. Bérégoïy et M. Le Pen, se sont interrogés sur la situation de notre commerce extérieur.

Je rappelle que nos exportations devraient connaître en 1988, selon la prévision générale, une croissance nettement plus soutenue que les deux années précédentes en raison, d'une part, de l'accroissement de la demande internationale en direction de la France et, d'autre part, de l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises qui pourront, d'abord, mieux lutter sur le marché intérieur et, ensuite, lutter davantage sur le marché extérieur. Nous avons quelques motifs d'espérer puisque notre balance commerciale, pour le troisième mois consécutif, s'est améliorée et que notre solde industriel est redevenu excédentaire.

Je reviens à l'investissement. A l'interrogation du président de la commission, M. d'Ornano, je répondrai que je suis, comme il va de soi, tout à fait d'accord pour informer la commission des finances aussitôt que je les aurai et que je saurai le parti que je dois en tirer, des conclusions de la commission que j'ai instituée pour étudier les modalités d'amortissement des matériels acquis par les entreprises.

En ce qui concerne les prix, que dire, sinon que le chiffre auquel nous sommes parvenus en 1987 et qui sera - on peut maintenant, je crois, l'affirmer - un peu supérieur à 3 p. 100, mais pas de beaucoup, et ce alors que le contrôle des prix a été supprimé et que la baisse du pétrole cesse de faire sentir ses effets, montre une amélioration considérable par rapport à 1986 ?

J'ai le regret - mais c'est un point que j'aimerais bien éclaircir, peut-être ailleurs qu'à cette tribune, avec M. Alphandéry - de ne pas être tout à fait d'accord sur ses chiffres relatifs aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de taux nominaux ou de taux réels, des taux à court terme ou à long terme.

Les chiffres que je lui ai communiqués viennent de la direction du Trésor. Ceux qu'il m'oppose proviennent de sources internationales. Il faudra que nous les confrontions et j'aimerais bien, moi aussi, savoir la vérité !

**M. Edmond Alphandéry.** Mes chiffres seront à votre disposition dans quelques instants, monsieur le ministre.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Je vous en remercie. Moi, je vous avais donné les miens la semaine dernière !

**M. François Loncle.** Il faut faire un débat sur la Cinq : personne ne la regarde !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Sur le point de savoir si la réduction du déficit et des impôts est imputable à l'excellente gestion de nos prédécesseurs - question qu'a évoquée M. Guéna - je ne voudrais pas être suspecté, comme l'a fait observer M. Bérégoïy, de triomphalisme ou d'autosatisfaction, mais je dois dire que, pour ma part, je n'ai ressenti dans les chiffres aucun revirement de la politique budgétaire menée par les précédents gouvernements à partir de 1983-1984. J'observe que chaque année le déficit était supérieur à celui de l'année précédente, que chaque année l'exé-

cution du budget entraînait un déficit supérieur à celui qui avait été indiqué dans la loi de finances initiale. Je ne vois pas dès lors où se situe le redressement !

M. de la Genière a observé, et M. Guéna a bien fait de le relever, que le budget initial de 1986 prévoyait un déficit de 159 milliards, que nous avons ramenés à 144 milliards dans le collectif. Pour la même année, le budget exécuté fuit apparaître un déficit de 141 milliards, la loi de règlement vous le montrera, si ce n'est déjà fait.

Le bouclage du budget de 1988 est-il imputable à la chance ? Eh bien ! si c'était le cas, je dirais qu'il ne faut pas se plaindre d'avoir de la chance ! Dois-je rappeler que Napoléon demandait, quand on lui proposait de nommer un général ou un préfet : « A-t-il de la chance ? ». Il avait bien raison !

Il serait peu honnête de nier l'incidence budgétaire de la baisse du prix du pétrole et du cours du dollar intervenue en 1986. Le budget en a bénéficié, c'est vrai, sous forme de réductions de dépenses et d'augmentations de recettes, en particulier pour l'impôt sur les sociétés. Mais cela n'enlève rien à l'effort d'économies que nous avons fait et qui est, je l'ai rappelé, de l'ordre de 110 milliards sur deux exercices. C'est un effort sans précédent qui nous permet de ramener la croissance des dépenses à 1,9 p. 100 en francs courants, c'est-à-dire à un taux inférieur à celui de l'inflation.

En ce qui concerne les privatisations - que M. Guéna a bien voulu approuver, ce dont je le remercie - je répondrai à M. Bérégoïy qu'il n'y aura pas en la matière d'autres pauses que celles qu'imposerait le marché.

**M. Francis Gang.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** J'ai dit à plusieurs reprises que nous ne faisons pas d'annonce trop à l'avance par souci d'avoir une conduite aussi pragmatique que possible, et pour nous garder toute latitude. Nous verrons ce que le marché nous permettra de faire dans les mois qui viennent. D'ores et déjà, la privatisation de la compagnie financière de Suez sera terminée cette semaine. J'ai annoncé la privatisation d'une compagnie d'assurances, en principe d'ici à la fin de l'année, et si pause il y avait, ce ne serait pas, comme le souhaite M. Bérégoïy, pour des raisons politiques.

**M. Edmond Alphandéry.** Très bien !

**M. Jacques Roger-Machart.** Vous entrez pourtant dans une période suspecte, monsieur le ministre !

**M. Philippe Auberger.** Mais non ! C'est vous qui la qualifiez ainsi !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Et pourquoi donc est-elle suspecte ? Dans ce domaine, permettez-moi de vous le dire, il faut mesurer soigneusement les adjectifs que l'on emploie ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.) J'aurai l'occasion de vous le répéter lors du débat, que j'ai souhaité, sur les privatisations et qui aura lieu dans quinze jours. Nous verrons bien à ce moment-là qui a quoi à se reprocher. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Notre budget - c'est la thèse de M. Bérégoïy - comporte-t-il des bombes à retardement ? Nous avons au contraire montré notre souci de projeter l'évolution des finances au-delà de la prochaine loi de finances. Je ne reviendrai pas sur la dégradation, hélas bien réelle, de notre situation budgétaire de 1981 à 1985. Qui pourrait nier que le déficit budgétaire a quintuplé en cinq ans et que l'endettement a triplé ? C'est une vérité d'évidence ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. Roger Corréze.** On ne le dit pas assez !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Je souhaiterais que ceux qui ont participé à cette gestion ne nous fassent pas la leçon !

**M. Edmond Alphandéry.** C'est bien vrai !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** La règle d'un déficit maximum qu'ils avaient posée, déficit maximum qui devait être réduit à 3 p. 100 du P.I.B. - je demande d'ailleurs où venait cette règle et quel économiste l'avait jamais avalisée - conduisait à des déficits croissants qui engendraient un endettement lui-même sans cesse croissant. Se fixer comme

priorité, si je puis dire, que le déficit du budget ne soit pas supérieur à 3 p. 100 du P.I.B., c'était à coup sûr se condamner à l'endettement galopant. De fait, c'est ce à quoi nous avons assisté !

Quelles bombes à retardement laisserions-nous ? La baisse de l'impôt sur les sociétés à 42 p. 100 ? Dois-je rappeler que l'abaissement à 45 p. 100 du même impôt dans le projet de loi de finances initial pour 1986 coûtait lui aussi cinq milliards de francs et que ce coût était à supporter en 1987 ? Et puis-je également demander si la loi de programmation militaire de la majorité précédente, qui conduisait à augmenter les crédits de 12 p. 100 par an au cours des trois derniers exercices - alors que, dans la nôtre, c'est au cours des deux premiers que ces crédits croissent le plus...

**M. Robert Poujade.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... constituait ou non une bombe à retardement ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Puis-je enfin demander si le fait d'émettre des obligations renouvelables du Trésor est un signe de gestion attentive, prudente, soucieuse de l'avenir et de ceux qui prendront les responsabilités après vous ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Autre critique : nous préparons les prochaines élections présidentielles. C'est celle qu'a formulée M. Bérégovoy et aussi, m'a-t-il semblé, un peu M. Le Pen.

**M. Philippe Aubergier.** Eux aussi, ils les préparent !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Notre budget est-il un budget électoraliste ? Il se trouve, mesdames, messieurs, qu'il y a des élections présidentielles dans sept mois et qu'il fallait préparer un budget avant. On ne peut tout de même pas se passer de budget sous prétexte qu'il y a des élections présidentielles, et l'on ne va pas supprimer les élections parce que l'on présente un budget ! (*Sourires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Aurions-nous confectionné un budget électoraliste ? Dans ce cas, il aurait fallu, pour faire plaisir à tout le monde, ne pas réduire les dépenses, car c'est un exercice très difficile où l'on fait beaucoup plus de mécontents que de satisfaits. Une politique électoraliste aurait peut-être conduit à réduire tout de même les impôts, mais en aggravant le déficit au lieu de le diminuer comme nous le faisons. Or, la croissance du déficit entraîne la croissance de l'endettement, la ponction de l'Etat sur le marché financier et l'étranglement des possibilités de financement des entreprises.

Nous avons, au contraire, pris des décisions que je me permets de qualifier de courageuses et qui préparent l'avenir en abaissant les dépenses de l'Etat, ce qui nous a permis de réduire l'impôt et les déficits.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bonne réponse !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Le budget de 1988 prépare-t-il ou non l'avenir ? Interrogation sous forme de critique, m'a-t-il semblé, de la part de M. Lajoinie et de M. Bérégovoy.

Le redressement des finances publiques, dont les effets sont cumulatifs, est l'une des conditions de la préparation de l'avenir. Inversement, accroître le déficit et l'endettement est la plus mauvaise manière de le préparer. Quand on réduit le déficit et l'endettement, c'est l'avenir que l'on prépare.

Nos priorités budgétaires sont tournées vers l'avenir. Je les rappelle : l'éducation, l'enseignement supérieur, l'effort en faveur de la recherche. Notre politique fiscale est, elle aussi, tournée vers l'avenir puisqu'elle amorce la nécessaire baisse des prélèvements fiscaux sur les entreprises comme sur les ménages. Notre souci d'inscrire cette politique dans une perspective triennale en est la marque. Je vous ai fait part de mes réflexions sur le sujet. Ce ne sont que des réflexions et ce sont les miennes ; elles n'engagent bien entendu que moi. M. Alphandéry a indiqué qu'il utiliserait de façon un peu différente les mêmes enveloppes de crédits. On peut en effet discuter sur ce point mais il est en tout état de cause incon-

testable que nous devons continuer à diminuer le déficit et les impôts. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

J'en viens au thème de la justice, dont je prévois sans être un très grand prophète qu'il va devenir - qu'on me pardonne l'expression - la tarte à la crème des prochains mois. Nous serions assoiffés d'injustice, nous ne gouvernerions que pour 100 000 ou 200 000 personnes. Où serait notre électorat si tel était le cas ? (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Ce serait vraiment suicidaire de notre part.

Ainsi, toute notre politique serait injuste.

Je rappellerai donc quelques chiffres.

En ce qui concerne les ménages les plus favorisés, les 150 000 plus gros contribuables payaient 21,8 p. 100 de l'impôt en 1987 ; ils en paieront 22,1 p. 100 en 1988. La part dans l'allègement d'impôt de ces 150 000 contribuables les plus aisés n'est que de 15 p. 100, alors qu'ils paieront 22 p. 100 de l'impôt.

**M. François Loncie.** C'est la moindre des choses !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Par ailleurs, je tiens à rappeler les mesures que nous avons prises en faveur des catégories les plus modestes. Un ménage sans enfant avec un salaire de 400 000 francs verra son impôt diminuer d'à peu près 6 p. 100, tandis que nous l'avons complètement supprimé pour deux millions de ménages et réduit d'un tiers pour deux autres millions de ménages.

Je souhaite que ce débat sur le thème de la justice et de l'injustice repose sur des faits absolument incontestables.

**M. Jacques Roger-Machart.** Les chiffres de M. Bérégovoy étaient incontestables !

**M. Edmond Alphandéry.** Mais non !

**M. Emmanuel Aubert.** Souvenez-vous de ceux de la sécurité sociale en 1985 !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Le problème des prélèvements obligatoires a été évoqué tout spécialement par M. Bérégovoy et M. Le Pen.

Là encore, je rappellerai quelques chiffres : en 1980, les cotisations sociales représentaient 17,8 p. 100 du P.I.B. ; en 1985, elles en représentaient 19,3 p. 100, soit une augmentation de 1,5 point de P.I.B. durant la gestion de la précédente majorité, c'est-à-dire 75 milliards de francs en francs constants.

Nous-mêmes, qu'avons-nous fait ? Ces prélèvements sociaux, qui représentaient 19,3 p. 100 du P.I.B. en 1985, en représentaient 19 p. 100 en 1986 et 19,2 p. 100 en 1987.

Il n'y a donc pas croissance, mais légère décroissance.

Il est vrai, et M. Le Pen l'a souligné, qu'un certain nombre de prévisions font état d'une hausse de ces prélèvements sociaux à l'horizon de 1988 pour tenir compte de la situation de la sécurité sociale. M. Bérégovoy a souhaité que nous discutions à la fois de finances publiques et de finances sociales, arguant qu'il ne devait pas y avoir d'écran entre les deux types de dépenses. Au demeurant, cette conception pourrait conduire à terme à la budgétisation de tous les systèmes de protection sociale, ce dont ne veulent absolument pas les partenaires sociaux.

**M. Pierre Bérégovoy.** Ce n'est pas ce que j'ai dit !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Le rapport que j'ai demandé à M. de la Génère, au printemps 1986, faisait état d'un déficit des régimes de sécurité sociale de 20 milliards en 1986, de 40 milliards en 1987 et de 60 milliards en 1988. Or nous avons l'espoir de ramener le déficit de 1987 au niveau sensiblement inférieur de 15 milliards et celui de 1988, qui résulte entre autres choses du non-financement de l'abaissement de l'âge de la retraite, à environ 30 milliards de francs. Certes, ce n'est pas suffisant, et ce n'est pas moi qui dirai le contraire. Mais n'oublions tout de même pas que nous n'avons pas reçu une sécurité sociale en très bon état ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Raymond Douyère.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Pierre Bérégovoy.** Le déficit était très important avant 1981 !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Notre politique a-t-elle ou non une finalité sociale ?

Peut-on durablement assurer le progrès social sans des finances saines et une économie compétitive ? Non, bien sûr ; ou alors il faut faire du progrès social à crédit et l'on voit ce que cela coûte. La retraite à soixante ans n'a pas été financée lorsqu'elle a été instituée ; les régimes sociaux en paient aujourd'hui les conséquences et près d'une vingtaine de milliards de déficit du régime vieillesse en sont la conséquence directe.

**M. Francis Gang.** Ça, c'est une sacrée bombe à retardement !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Parce que nous maîtrisons les dépenses budgétaires, nous pouvons réduire les prélèvements fiscaux pesant sur les entreprises, et l'économie française ne perd plus cent mille emplois par an.

**M. Raymond Douyère.** Non : deux cent mille !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Parce que nous maîtrisons les dépenses, nous réduisons le déficit budgétaire et nous dégagons pour les entreprises des marges de manœuvre pour investir et pour produire.

Est-ce manquer à la justice sociale que d'accroître de 11,6 p. 100 les crédits en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle ?

Est-ce manquer à la justice sociale que d'augmenter de plus de 15 p. 100 les crédits de formation professionnelle ?

Est-ce manquer à la justice sociale que de s'attaquer au problème des chômeurs de longue durée en prévoyant et en finançant 10 000 contrats et 20 000 stages, que d'augmenter de 10 p. 100 les crédits en faveur des chômeurs créateurs d'entreprises ?

Est-ce manquer à la solidarité sociale que d'achever le rattrapage du retard du rapport constant pour les pensions des anciens combattants et de mettre fin au douloureux problème de l'indemnisation des rapatriés ? N'est-ce pas cela aussi la solidarité sociale ? Est-ce manquer à la solidarité sociale que de mensualiser plus de 300 000 pensions de fonctionnaires ou d'anciens combattants ? La justice, n'est-ce pas cela aussi ?

Si notre politique budgétaire exprime bien la solidarité sociale, notre politique fiscale serait-elle injuste ? Est-ce pratiquer l'injustice que d'exonérer deux millions de foyers modestes et d'alléger d'un tiers l'impôt de deux autres millions ?

Non, mesdames, messieurs, je crois que tous ces procès ne résistent pas à l'examen et à la réalité des chiffres. Je ne doute pas un instant qu'on nous en intentera d'autres au

cours des mois qui viennent mais, sans cesse, aux contestations fondées sur l'irréalité, nous opposerons l'évidence de la réalité.

J'ai dit hier que le redressement dans lequel nous sommes engagés sera long et qu'on ne répare pas en dix-huit mois des erreurs qui ont si gravement perturbé nos équilibres budgétaires, financiers et économiques.

Ma conception, j'en demande pardon à M. Bérégovoy, n'est pas celle de l'économie mixte, mais celle de l'économie de liberté. J'ai la faiblesse de penser que le vieux schéma c'est l'économie mixte, et non la liberté économique. *(Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Jacques Roger-Machart.** Vous reniez votre héritage gaulliste !

**M. François Loncle.** Ça ne veut rien dire, l'économie de liberté !

**M. Raymond Douyère.** Gloire aux riches !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** M. Guéna a estimé que je n'avais peut-être pas suffisamment le souci de faire savoir ce que je faisais...

**M. Philippe Auberger.** Eh oui !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... M. Bérégovoy m'a reproché un peu de vantardise et M. Le Pen a bien voulu au contraire me reconnaître un certain art de la communication dont on ne me gratifie en général pas. *(Sourires.)* En ce qui me concerne, je crois à la force de la vérité. Votre soutien, mesdames, messieurs, en est la preuve ; je vous en remercie. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN